

Rapport Article 29 Loi Énergie Climat

Exercice 2023



Sommaire

01. PRÉAMBULE	6
02. PÉRIMÈTRE DU RAPPORT	6
A. Entités juridiques concernées.....	6
B. Périmètre des entités et produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG.....	7
03. LA DURABILITÉ AU CŒUR DU MODÈLE RELYENS ET DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	8
04. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE.....	10
A. Exclusions sectorielles et normatives.....	10
B. Prise en compte des critères ESG & CLIMAT.....	11
C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.....	16
D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement disclosure (SFDR)	16
05. RESSOURCES	19
A. Moyens déployés	19
B. Prise en compte de la démarche RSE au niveau de la gouvernance.....	21
06. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE	22
A. Stratégie d'engagement.....	22
B. Politique de vote.....	22
07. REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES	24
A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne	24
B. Exposition des actifs aux combustibles fossiles	25
C. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs	26
D. Biodiversité – coût environnemental attribuable	27
08. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	29
A. Processus de prise en compte des risques	29
B. Risques liés à des facteurs environnementaux.....	29
C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques	30
09. COMMUNICATION	33
10. PLAN D'AMÉLIORATION	34
11. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS COUVERTS	35
12. ANNEXE 2 : METHODOLOGIES UTILISÉES PAR ETHIFINANCE	35



01. PRÉAMBULE

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et devenir le premier grand pays industriel à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles est l'un des objectifs ambitieux fixés par le Président de la République Emmanuel Macron pour faire face à l'urgence climatique. L'article 29 de la Loi Energie Climat, communément appelée « LEC » et promulguée en 2019, constitue l'une des pierres angulaires de cet engagement. Il renforce les exigences de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique et écologique, concernant la gestion des risques liés au changement climatique et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement des acteurs financiers.

Cette disposition législative vise à mettre en place des mesures concrètes pour accélérer la transition vers une économie faible empreinte carbone et renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique. Elle vient s'aligner et compléter les exigences du cadre européen posé par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, connu sous le nom de règlement « Disclosure » ou SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ainsi que la directive dite « CSRD » proposée par la Commission européenne de 2021 et l'article 8 du règlement Taxonomie 2020/852 de l'Union Européenne (UE).

Dans ce contexte, les entreprises et investisseurs jouent un rôle clé. Leur engagement dans la réduction des émissions, l'adoption de pratiques durables et le financement de solutions innovantes sont essentiels pour atteindre les objectifs fixés par l'article 29 de la Loi Energie Climat et stimuler une croissance économique compatible avec les impératifs climatiques et les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

C'est pourquoi Relyens, en tant qu'acteur mutualiste européen, entreprise à mission et investisseur, s'engage à intégrer la durabilité au cœur de son modèle, de sa stratégie et de ses activités, créant de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, et plus largement la Société. En ce sens, le Groupe met à disposition le présent rapport pour rendre compte avec transparence de sa stratégie d'investissement socialement responsable, de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour la déployer.

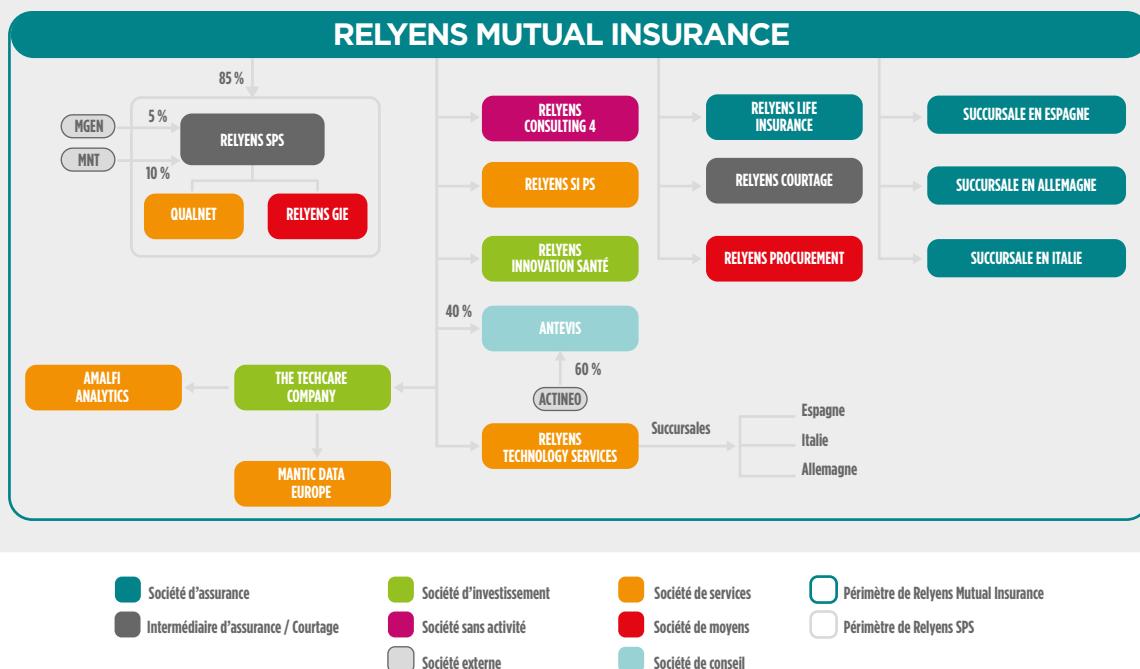
02. PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

A. Entités juridiques concernées

L'article 29 de la Loi Energie Climat s'applique notamment aux entités suivantes :

- Entreprises d'assurance « qui sous forme d'assurance directe contractent des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine [...] »;
- Mutuelles, unions et mutuelles ou unions de retraite professionnelle supplémentaire régies par le Code de la mutualité.

Relatif à l'exercice 2023 (période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2023), le rapport couvre l'entité Relyens Mutual Insurance, soumis à la Loi Energie Climat par le biais de sa filiale Relyens Life Insurance qui porte des engagements sur la vie. Sa structure est établie en application du Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier et l'article D. 533-16-1-III du même Code. Il a été présenté au Comité Placements (anciennement dénommé CDGF) du 14 mai 2024 puis approuvé en Conseil d'administration du 20 juin 2024.

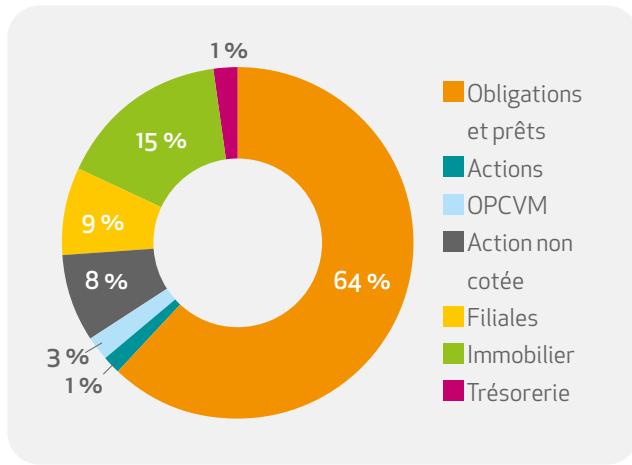


Le périmètre du présent rapport inclut les actifs des entités juridiques Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance (filiale à 100% de Relyens Mutual Insurance) hors filiales opérationnelles. Pour rappel, Relyens Life Insurance porte la garantie décès des contrats statutaires et des contrats collectifs de prévoyance conçus par Relyens Mutual Insurance ; ils sont distribués par les sociétés de courtage du Groupe (Relyens Courtage et Relyens SPS), et sont gérés soit par Noveo Care (partenaire externe) pour la partie prévoyance, soit par Relyens SPS pour la partie statutaire.

Pour plus de lisibilité, le nom Relyens sera utilisé pour désigner le Groupe incluant le périmètre d'investissements des deux structures.

B. Périmètre des produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG

Au 31/12/2023, le bilan consolidé total atteint 2 423 M€ (en valeur de marché*), dont 2 398 M€ pour Relyens Mutual Insurance et 25 M€ pour Relyens Life Insurance, se répartissant comme suit :



*Sur la poche Immobilier, les valeurs prises en compte dans l'analyse sont les valeurs d'acquisition des biens.

Retraité des filiales opérationnelles, et au regard des données disponibles pour l'exercice 2023, l'univers d'investissement Relyens dit « analysable » ressort à 2 154 M€ en valeur de marché, ce qui correspond à 88 % du total du bilan en valeur de marché. En 2023, Relyens a poursuivi l'amélioration de la couverture de ses actifs en mettant notamment en place des critères d'analyse ESG & Climat sur des actifs historiquement non-couverts principalement concernant la poche non cotée. En comparaison, ce périmètre analysable était de 53 % du total bilan pour l'exercice 2021 et de 86 % pour l'exercice 2022.

RELYENS	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Total Bilan en euros	2 206 M	2198 M	2424 M
Périmètre analysable	53 %	86 %	88 %
Périmètre analysé	67 %	75 %	67 %*

Source : Pour la partie cotée, les données proviennent de l'agence de notation indépendante Inrate, qui a permis de noter les émetteurs présents au sein des actifs détenus à la fois pour la partie ESG, et également pour la partie Climat (les bases de données ne sont pas accessibles librement). Pour la partie non-cotée, les données ont été collectées directement auprès des parties prenantes. La méthodologie et l'analyse des bases de données ont été réalisées par un prestataire spécialiste, Ethifinance, et sont disponibles en Annexe 1.

*Pour cet exercice 2023, sont retraités du périmètre analysé les entités ayant répondu à moins de 50 % des indicateurs, afin de garantir la qualité et la fiabilité des résultats présentés.

1. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
2. Périmètre analysable = bilan consolidé retraité des filiales opérationnelles, immobilisation en cours et liquidités
3. Périmètre analysé = actifs du périmètre analysable pour lesquels la donnée est disponible afin de procéder à l'analyse et au scoring du portefeuille

Concernant le périmètre analysé, il avait progressé de 8 points entre 2021 et 2022, passant de 67 % à 75 %. En 2023, il ressort à 67 % : cette évolution s'explique par l'évolution de la méthodologie de calcul concernant les données reportées de notre univers NC. En effet, les résultats des entités répondant à moins de 50 % des indicateurs ont été écartés de l'analyse, considérant que la qualité de la donnée n'était pas assurée en-dessous de ce taux de réponse.

03. LA DURABILITÉ AU CŒUR DU MODÈLE RELYENS ET DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Notre approche de l'investissement socialement responsable



Depuis 2021, Relyens est entreprise à mission. Ce modèle incarne une approche novatrice des organisations en intégrant des objectifs sociaux et environnementaux au cœur de leur mission et de leur stratégie. Pour Relyens, adopter ce modèle et inscrire sa raison d'être « *Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance.* » dans ses statuts, c'est réaffirmer la volonté de se positionner comme un acteur essentiel de la transformation sociétale. C'est apporter une réponse concrète à l'appel croissant des citoyens à repenser la manière dont les acteurs économiques doivent créer, délivrer et partager la valeur. C'est prendre des engagements concrets qui s'inscrivent dans le temps long et construire un modèle économiquement viable et durable.

Cette orientation motive Relyens à remettre en question et à réinventer ses activités, sa proposition de valeur et sa relation avec son écosystème à la lumière des enjeux sociétaux qu'il

adresse. De plus, elle encourage activement le Groupe à mobiliser ses clients, partenaires et collaborateurs pour soutenir sa mission. En fin de compte, cette démarche recentre le Groupe sur l'essentiel, en se concentrant sur ce qui a un impact réel et positif dans son ensemble.

Dans ce contexte, en 2023, Relyens a publié une nouvelle Charte d'Investissement Socialement Responsable (ISR) afin de renforcer les notions de « durabilité » et de « responsabilité » sur l'ensemble de ses classes d'actifs. Cette approche, qui concilie performance financière et extra-financière du portefeuille et maîtrise des risques sur le long terme, favorise l'innovation, le partage de bonnes pratiques et participe à la création de valeur sur les marchés.

Découvrir la charte ISR de Relyens

Afin de s'inscrire dans une démarche de progrès, Relyens a sélectionné 5 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 définis par les Nations Unis et leurs états membres visant à relever les défis mondiaux en éradiquant la pauvreté, les inégalités et en permettant la transition écologique à horizon 2030.

Dans le cadre du monitoring du portefeuille d'investissement, Relyens étudie la possibilité d'intégrer de nouveaux ODD qui pourraient s'inscrire au service de sa mission. Un suivi de ces ODD est en cours de réalisation.



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET DE PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Au travers de ses activités, Relyens donne accès à des services de santé essentiels et de qualité. Dans un contexte de restriction de la dépense publique, nous contribuons au développement et à l'amélioration des établissements sanitaires et médico-sociaux, et soutenons durablement les acteurs du secteur public dans leurs projets de transformation. Par ailleurs, notre Groupe investit dans des sociétés innovantes du domaine médical dont les produits développés permettent de répondre à des besoins médicaux encore non couverts.



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Relyens accompagne la révolution du numérique, le développement de technologie de rupture et la recherche médicale, en contribuant au développement et à l'amélioration des établissements sanitaires et médico-sociaux, dans un contexte de restriction de la dépense publique. Nos investissements permettent d'apporter une réponse face aux risques technologiques (et notamment cyber), aux risques médicaux et aux risques liés aux ressources humaines afin d'améliorer la qualité des soins.



FAIRE EN SORTÉ QUE LES VILLES SOIENT OUVERTES À TOUS, SÛRES, RÉSILIENTES ET DURABLES

Relyens met l'accent sur la qualité de vie, en imaginant une urbanisation différente, en incluant le bien-être au cœur des préoccupations immobilières, mais aussi en privilégiant des projets de réhabilitation, ou encore en soutenant les collectivités territoriales. Cette conduite est animée par la prise de conscience que la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Relyens s'engage en faveur de la transition écologique de ses clients. Nous apportons aux collectivités notre soutien pour financer des projets attenants au changement énergétique, la rénovation et construction de bâtiments efficents, la gestion des déchets et le traitement de l'eau, le transport propre et l'adaptation au changement climatique. Nous sensibilisons également nos principaux débiteurs hospitaliers et appartenant à l'univers des collectivités aux problématiques ESG. Par ailleurs, Relyens accorde une part importante de ses financements obligataires à des émissions labelisées green et privilégie des fonds infrastructures qui s'engagent pour la transition climatique.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscient que la réalisation des ODD ne sera possible qu'au travers de la mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé et public, Relyens développe des relations étroites avec diverses organisations professionnelles en France et en Europe. Au travers de ces partenariats, Relyens développe une meilleure connaissance des enjeux du secteur sanitaire, social et territorial. La coopération avec des prestataires de données ESG et intermédiaires permet notamment au Groupe de soutenir la transition écologique des établissements qu'il finance. Relyens s'engage à promouvoir la mise en place de sa politique ESG et favoriser la transparence sur ces sujets.



04. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

A. Exclusions sectorielles et normatives

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les engagements contenus dans la politique d'exclusion sectorielle, formalisés dans la Charte d'Investissement Responsable, concernent l'ensemble de la gestion directe et indirecte, cotée et non cotée, pour les titres de créances et valeurs mobilières du portefeuille. Ainsi, Relyens exclut actuellement les investissements suivants :

- Les sociétés réalisant plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :
 - l'industrie du tabac,
 - l'armement,
 - l'alcool ;
- Les sociétés productrices d'énergie ou exploitantes minières dont plus de 25% du chiffre d'affaires concerne le charbon ;
- Les fonds dont la part des encours dépasse 25% dans l'industrie du tabac, de l'armement, du charbon et de l'alcool ;
- Toutes les créances et valeurs mobilières qui investiraient dans la production de mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (en référence à la Convention d'Ottawa) ;
- Tout investissement en direct dans les matières premières et le bitcoin qui auraient des impacts environnementaux négatifs.

En ce qui concerne les investissements immobiliers, les secteurs concernés par les exclusions sectorielles sont identiques. Chaque dossier d'acquisition ou nouveau bail est étudié au cas par cas afin d'apprécier au mieux la situation.

EXCLUSIONS NORMATIVES

Relyens met également en œuvre une politique d'exclusion normative, formalisée dans la Charte d'Investissement Responsable, en excluant de sa gestion directe et indirecte, cotée et non cotée, les titres de créances et valeurs mobilières des sociétés ou des fonds dont le siège social est situé dans un pays classé comme autre que « Free » par l'organisme « Freedom House » (mise à jour annuelle de la liste).

Par ailleurs, Relyens exclut tout achat ou vente d'actifs avec un intermédiaire dont le siège social n'est pas situé dans un pays membre de l'OCDE.

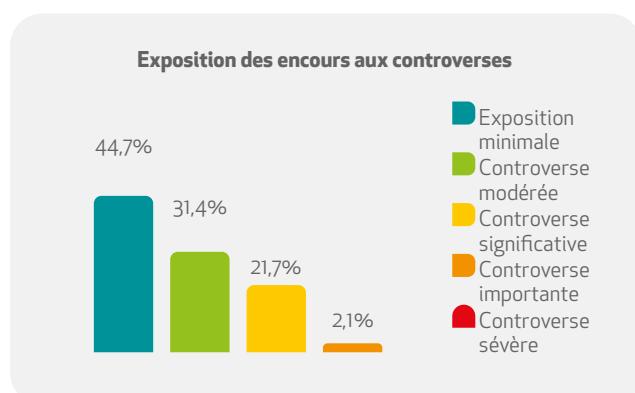
Le Groupe veille de manière générale à ne pas investir dans des entreprises sujettes à un niveau de controverse jugé important ou sévère. Notamment, concernant les actifs cotés, Relyens s'appuie sur les conclusions du rapport annuel émis par Ethifinance évaluant le niveau de controverse des actifs en portefeuille. Les émetteurs dont le niveau de controverse est jugé important ou sévère, sont mis en évidence, constitue ainsi un outil de pilotage et d'arbitrage éventuel.

Pour cet exercice 2023 :

Seulement 2,1% des actifs cotés ont un niveau de controverse «important», et 0% un niveau de controverse «sévère».

En comparaison, pour l'exercice 2022, 1,8% des actifs cotés avaient un niveau de controverse «important» et 0,2% un niveau de controverse «sévère».

Le Groupe entreprend actuellement une phase d'amélioration visant à renforcer sa politique d'exclusion pour la rendre toujours plus exigeante et au service de notre mission.



B. Prise en compte des critères ESG & CLIMAT

Dans le cadre de sa gestion des actifs cotés et non cotés, Relyens est accompagné par un prestataire externe - Ethifinance - dont le travail s'appuie sur les données de plusieurs fournisseurs spécialisés dans le domaine extra-financier.

Ainsi, afin de prendre en compte les critères ESG & Climat dans ses décisions de gestion, Relyens bénéficie des informations spécifiques à son portefeuille, transmises aux équipes via les documents suivants :

- **Rapport ESG** permettant de bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sur les lignes détenues ;
- **Rapport Climat** reprenant les indicateurs suivants :
 - Taxonomie, dont l'objectif est de permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la Taxonomie Européenne ;
 - Température, qui vise à analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques ;
 - Biodiversité, qui vise à mesurer l'impact des actifs du portefeuille de Relyens sur les différents actifs du capital naturel ;
 - Intensité Carbone du portefeuille, dont l'objectif est d'évaluer les émissions de GES (Scope 1,2 & 3) sur l'ensemble des actifs de Relyens.

Les rapports ESG & Climat sont transmis annuellement par Ethifinance et utilisés pour élaborer le présent rapport.

Cela permet in fine à Relyens de réaliser un scoring ESG & Climat sur l'ensemble de son portefeuille selon la répartition suivante :

- **Actifs cotés sur les marchés financiers** : Actions, Obligations, Souverains ; l'analyse du portefeuille repose sur des données provenant de l'agence indépendante de notation Inrate. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.
- **Actifs non cotés** : la collecte de données est réalisée via des référentiels personnalisés créés avec Ethifinance, et envoyés directement aux :
 - Sociétés de gestion concernant les investissements dans les fonds non cotés et collectivités ;
 - Property managers en charge de actifs immobiliers ;
 - Directions financières des hôpitaux ;
 - Entreprises détenues en direct.
- **Contreparties** : Sociétés de gestions, Banques, Courtiers, Prestataires de Services.

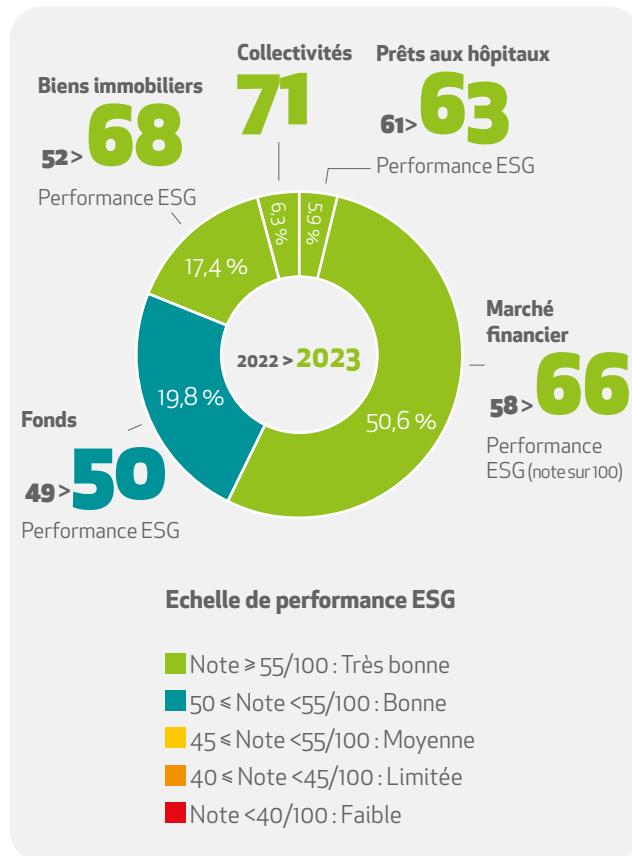


Les informations collectées permettent d'obtenir une compréhension approfondie de la stratégie des entreprises financées, des politiques d'investissement ESG & Climat des sociétés de gestion, et plus précisément des informations sur ses performances environnementales (émissions de Gaz à Effet de Serre, consommation d'eau...), sociales (conditions de travail, égalité des chances) et de gouvernance (composition des instances, politique RSE, certifications et labels pour nos immeubles...). Ainsi, les scorings ESG publiés en 2023 affichent une amélioration sur toutes classes d'actifs par rapport à 2022.

Nb : tous les indices cités ci-après sont à lire « /100 ».

Performance ESG par actif (en % du périmètre analysé)

Source : Ethifinance



Pour une meilleure interprétation de ce scoring qui sera suivi dans le temps, l'échelle utilisée pour qualifier les notations obtenues est précisée en légende.

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Concernant les actifs cotés « marché financier », les données disponibles ont permis de couvrir 76% des encours de la poche.

Relyens s'attache à appliquer une politique dite « responsable » dans ses placements cotés conformément à sa stratégie en la matière. La poche « Marché financier » est essentiellement composée d'obligations alors que les actions cotées représentent seulement 1% du total bilan. La majorité des actifs obligataires est désormais constituée d'émetteurs appartenant au secteur « souverains et assimilés », résultat d'une importante réallocation des actifs suite à la remontée des taux constatés en 2022 et initiée au détriment du crédit.

L'importance accordée au secteur souverain et assimilé génère un impact positif sur la performance ESG. De plus, concernant les émetteurs crédits, les entreprises dont les secteurs sont par essence sur des activités polluantes ne sont pas privilégiés. Relyens reste attentif à orienter une part significative de ses encours sur les obligations labellisées « green » ou « sustainable ».

Ces actions se traduisent par un scoring ESG nettement supérieur à celui du niveau de son indice de référence⁽⁴⁾.



La performance globale de la poche « actifs cotés sur les marchés financiers » au fin 2023 progresse de 58 à 66 points et affiche donc une très bonne performance de + 8 points. Les performances du portefeuille sur les piliers Société et Gouvernance ont progressé (respectivement +10 et +8 points, passant de 58/100 à 68/100 et de 63/100 à 71/100 sur ces piliers). La poche obligataire affiche quant à elle une performance de 52/100 (versus 48 pour la performance du benchmark), et la poche actions affiche une performance à 57/100.

La poche souveraine, qui représente 45% des encours de la poche marché financier, affiche une performance de 77/100. Cette évolution favorable s'explique principalement par :

- Le renforcement des investissements sur les dettes souveraines,
- L'investissement d'une part importante et croissante des actifs obligataires dans des titres labellisés « Green » (9,8% du poids de la poche taux fin 2023) et « Sustainable » (4,7% respectivement), deux labels qui visent à orienter les investissements vers des initiatives favorables au respect de l'environnement,
- La cession d'un portefeuille d'émetteurs qui affichaient en moyenne une performance limitée de 47/100, alors que les émetteurs entrés depuis le dernier exercice présentent une performance moyenne de 49/100.

(4) Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 Year TR Index Value Unhedged

ACTIFS NON COTÉS

À la suite de l'analyse du portefeuille d'actifs non cotés initiée en 2022, il s'agit donc de la première année permettant d'observer l'évolution des résultats. Contrairement au scoring sur les marchés financiers, aucun indice de comparaison n'a pu être retenu faute de données pertinentes disponibles sur le marché.

1. ACTIFS IMMOBILIERS

Concernant les actifs immobiliers, les données disponibles ont permis de couvrir 100% des encours de la poche.

Relyens mène une politique d'investissement dynamique dans le développement de son portefeuille immobilier, détenu en pleine propriété et composé d'actifs résidentiels, tertiaires ainsi que de résidences gérées (résidences services seniors et EHPAD). Intervenant en proximité et au sein d'un environnement pleinement maîtrisé, Relyens participe au renouvellement du patrimoine immobilier de la métropole lyonnaise, territoire d'implantation historique du Groupe, mais aussi au sein d'autres agglomérations de la région AURA.

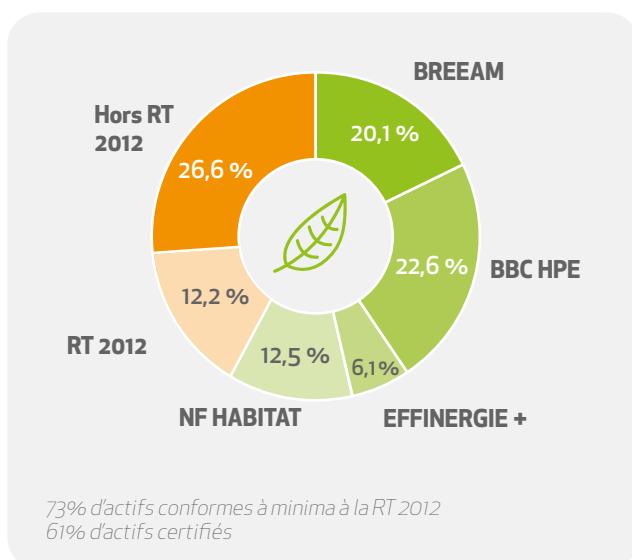
Relyens place deux préoccupations au cœur de sa gestion, ainsi que dans le processus de sélection de nouveaux actifs, à savoir :

- **La ville de demain :** la recherche d'une meilleure qualité de vie nécessite d'imaginer une urbanisation différente, d'inclure le bien-être au cœur des préoccupations immobilières et de favoriser la réhabilitation ;
- **La performance responsable :** la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.

En 2023, Relyens a fait le choix de restreindre ses nouveaux investissements immobiliers à des immeubles de haute performance environnementale et/ou dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie.

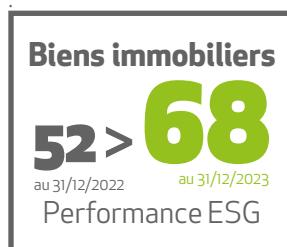
Le parc immobilier détenu par Relyens est constitué de plus de 73% d'actifs conformes à minima à la RT 2012 (71% en 2022), dont plus de 61% (47% en 2022) sont labellisés ou certifiés. Cette évolution s'explique notamment par la prise en considération de certifications axées sur la qualité de vie (NF HABITAT) pour deux actifs livrés sur la période.

Certifications environnementales au 31/12/2022 (en M²)



En 2023, de nombreuses actions ont été entreprises au niveau du parc. Il en résulte en premier lieu la signature d'une charte de gestion immobilière responsable et durable avec nos property managers. Jouant un rôle central sur l'exploitation des bâtiments, le property manager est ainsi le garant de la bonne exécution du management et du monitoring de la politique ESG de Relyens, ainsi que, in fine, de la valeur verte des actifs détenus.

À la suite des résultats du scoring de l'année précédente et préalablement à un diagnostic, une démarche concrète sur la gestion de l'eau (installation de récupérateurs d'eau pluviale ou de dispositifs de réduction sur la plomberie, etc.) et du respect de la biodiversité (installations de nichoirs, d'hôtels à insectes, etc.) a été mise en œuvre. Par ailleurs, et dans un souci d'amélioration permanente à l'égard des clients locataires, un questionnaire de satisfaction couplé à un outil de recueil des feedbacks a été mis en place, donnant lieu à la réalisation d'un guide de sensibilisation sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à l'immobilier.



Ainsi, ces actions concrètes menées en 2023 permettent d'afficher une nette amélioration de la note ESG globale avec un score de 68/100 contre 52/100 l'année précédente. Si la note des 3 piliers a progressé, celle correspondant à l'environnement a connu la plus forte augmentation en atteignant le score de 64 (21 points supplémentaires vs 2022). Cela s'explique notamment par la progression favorable sur (i) la gestion de l'eau de 40 points, (ii) sur la considération de la biodiversité de 27 points et (iii) de la gestion des déchets de 24 points. A noter également l'intégration cette année de deux nouveaux immeubles résidentiels neufs, «La Fabrique» et «Le Millon», obtenant des scores ESG à plus de 80/100.

Concernant le pilier social, 11 immeubles affichent une performance supérieure ou égale à 80/100, soit 62% des encours analysé. Avec un parc immobilier affichant un taux d'occupation de 99% fin 2023, ce pilier est porté par un très bon niveau de performance sur la thématique «attractivité du bâtiment».

Le pilier gouvernance, malgré une progression de 15 points pour atteindre 58/100, est pénalisé par la thématique liée à la certification et aux labels absents pour 8 immeubles obtenant un score nul. Comme mentionné l'année dernière, si Relyens justifie de très bons fondamentaux s'agissant des labels bâti mentaires, aucune labellisation en matière d'exploitation (critères sociaux) n'a été mise en œuvre pour le moment. Nonobstant, le portefeuille «bureaux», relativement récent, est bien aligné par rapport aux contraintes réglementaires liées à l'efficience énergétique.

Tout en maintenant les efforts sur les thématiques de l'eau, de l'énergie et de la biodiversité, un regard tout particulier sera porté sur l'impact de nos investissements et la durabilité de la gestion, ainsi que sur la résilience des bâtiments.

2. PRÊTS AUX HÔPITAUX

Concernant les « Prêts aux hôpitaux », les données disponibles ont permis de couvrir 40% des encours de la poche.

Relyens, par ses valeurs et son activité, a fait le choix depuis plusieurs années de soutenir le secteur hospitalier. Le Groupe est devenu au fil du temps un acteur important du marché des prêts aux hôpitaux, permettant de financer les investissements de ces établissements via deux canaux :

- **le marché obligataire**, qui permet d'adresser notamment les hôpitaux de taille importante, aux besoins d'investissements significatifs. Les investissements sont fléchés uniquement sur des établissements notés avec l'élaboration, comme pour les prêts, d'une analyse financière en interne. A fin 2023, ces actifs représentent 157 M€ d'encours sur le marché obligataire avec 21 émetteurs différents ;
- **le canal bancaire**, via un partenariat noué avec Arkéa Banque. Le Groupe a notamment investi plus de 175 M€ auprès de 40 établissements hospitaliers depuis la naissance du partenariat et compte 88 M€ d'encours à fin 2023. Un comité d'investissement dédié a été créé et met au cœur de son processus de décision l'analyse des investissements et des risques de centres hospitaliers, souvent de taille relativement plus petite que sur le marché obligataire.

Ainsi, Relyens participe activement à la rénovation et à la transformation de l'ensemble du secteur hospitalier, pilier de notre société. Au total, Relyens consacre plus de 10,5% de ses actifs au financement des acteurs du soin.

A l'instar de l'année précédente, un référentiel a été envoyé à l'ensemble des hôpitaux financés. Compte tenu d'un taux de réponse limité inférieur à 50%, seuls 40% des encours ont pu être analysés, ce qui constitue néanmoins une progression par rapport à l'année passée (30% seulement). Il reste difficile d'obtenir les données quantitatives des centres hospitaliers financés, la majorité d'entre eux n'ayant pas les moyens internes suffisants pour les collecter (manques de moyens financiers, sous-effectif, etc..).



Malgré les difficultés d'accès à une information qualifiée, la poche Hôpitaux affiche un très bon niveau de performance, portée par les piliers Environnement et Gouvernance (respectivement à 68 et 74/100). Le score obtenu sur le pilier Social est lui légèrement plus bas, avec un score de 43/100. Les principales contributions négatives représentent ainsi 53,4% des encours analysés, mais seule une participation obtient un score inférieur à 50/100. Elle représente 4,9% des encours analysés.

La démarche de Relyens s'inscrit dans un horizon long terme, le Groupe souhaitant poursuivre la sensibilisation auprès des hôpitaux financés. L'objectif est de leur montrer l'importance d'une telle collecte d'informations et les acculturer par étape à ces enjeux ESG & Climat.

3. PRÊTS AUX COLLECTIVITÉS

Concernant les actifs « Prêts aux collectivités », les données disponibles ont permis de couvrir 100% des encours de la poche.

Partenaires depuis 2018, Relyens et Sienna Crédit se sont associés pour financer les acteurs du secteur public français via les fonds Predirec FILO 4 et *Relyens Investissements & Territoires*, créé à l'initiative du Groupe. Cette collaboration a permis à Relyens de contribuer, à hauteur de 100 M€ et au travers de 80 opérations réalisées, aux financements de nombreux équipements publics, comme des écoles, des centres de tri et de valorisation, des logements sociaux ou encore des EHPAD.

Le principal véhicule, le fonds *Relyens Investissements & Territoires*, a précisé sa stratégie en 2023 pour désormais soutenir exclusivement des projets durables liés à la transition énergétique, la rénovation, la construction de bâtiments efficents, la gestion des déchets, le traitement de l'eau, le transport propre et l'adaptation au changement climatique. Chacune des opérations financées doit se traduire pour la collectivité par une économie de CO₂ quantifiée et suivie dans le temps. Cette évolution est en adéquation avec la stratégie d'investissement socialement responsable de Relyens. Elle reflète un engagement profond envers un avenir durable et la volonté de contribuer activement à la protection de l'environnement.

Pour concrétiser ces ambitions, notre Groupe a renforcé son engagement d'investissement de 20 M€, pour le fonds ayant pour objectif de viser une taille d'encours de 95 M€.

4 premiers investissements durables portés par les collectivités ont pu être soutenus par le fonds en 2023, portant notamment sur la rénovation efficiente d'une école ou encore le passage de l'éclairage public d'une ville à la LED. L'exercice 2023 aura également vu le fonds participer au financement de la Métropole de Nice pour accompagner la création d'une ligne de bus électrique à haut niveau de service.



Cette poche affiche un très bon niveau de performance, nettement porté par l'excellente note obtenue sur le pilier Gouvernance, pour lequel la totalité des actifs obtient une note supérieure à 60/100, et 80% affichent une note supérieure ou égale à 95/100. Par ailleurs, on note une performance limitée du pilier Social, pour lequel l'absence de données de 14 émetteurs sur 60 tire le score vers le bas. Sur ce pilier, aucune collectivité n'affiche de performance supérieure à 63/100. Cette performance s'explique principalement par un manque significatif de réponses sur les indicateurs composant le pilier. Enfin, la performance environnementale de la poche est très bonne (67/100) même si un peu limitée par une communication lacunaire sur les indicateurs d'émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) et d'émissions dans l'eau.

3. FONDS

Concernant les actifs «Fonds», les données disponibles ont permis de couvrir 99%* des encours de la poche.

Private Equity

En tant qu'investisseur, Relyens intervient :

En direct avec :

- *Relyens Innovation Santé*, qui accompagne les entreprises innovantes spécialisées dans la digitalisation des offres, les technologies de rupture et le développement de la recherche médicale, en partenariat avec Turenne Capital ;
- *The TechCare Company*, qui investit au capital de sociétés apportant des solutions aux risques identifiés chez nos clients liés à la cybersécurité, au médical ou aux ressources humaines.

En indirect :

Le Groupe diversifie ses investissements en souscrivant dans une vingtaine de fonds à dominante santé et intervient sur toute la chaîne de création de valeur, en partant du soutien à la recherche pour l'innovation médicale, du développement produit et commercial, jusqu'à la transmission d'entreprises installées sur leurs secteurs.

Dettes privées

En direct

En tant qu'investisseur institutionnel, Relyens a dédié une part de ses actifs au financement de l'économie réelle, à destination des PME et des ETI. Forts de nos compétences en matière d'investissements financiers, nous complétons ainsi l'offre bancaire existante en accompagnant les entreprises à moyen-long terme tout en s'intéressant à leur bien-fondé en matière d'attractivité et de transparence (nos investissements renforcent l'attractivité et le développement des entreprises que nous finançons).

En 2022, Relyens a confié la gestion principale de ses investissements en dette privée à Eiffel Investment Groupe, pionnier de l'investissement à impact positif. Les actifs de dette privée totalisent à fin 2023 un encours d'environ 100M€, représentant un investissement dans 21 sociétés. Relyens a pour objectif de poursuivre ses investissements en optimisant le dispositif de sélection, le suivi des financements et la prise en compte de critères d'impact et d'ESG.

En indirect

Fonds de dettes privées

Depuis 2021, aux côtés de 18 assureurs de France Assureurs et de la Caisse des Dépôts, Relyens a participé à la création du fonds d'investissement « Obligations Relance » doté à hauteur

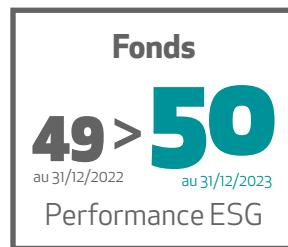
de 1,7 milliard d'euros, un des volets du Plan Relance du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les PME-ETI dans leur croissance et leur transformation après la crise sanitaire.

Relyens investit par ailleurs dans plusieurs fonds de dette privée portés par des sociétés de gestion françaises avec pour objectif de contribuer là encore au développement des entreprises qui n'ont pas accès aux marchés obligataires. Relyens s'attache à investir dans des fonds appliquant un suivi important des dimensions ESG pour chacune des participations. Le Groupe contribue notamment à un fonds de dettes géré par Amundi et focalisé sur des entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes, territoire d'implantation de notre siège social.

Fonds infrastructures

Relyens est également investi dans plusieurs fonds d'investissement finançant des projets d'infrastructure en Europe, avec l'idée de soutenir principalement des projets relatifs à la transition écologique. Cet axe a été renforcé avec le relèvement récent de notre allocation cible. Un engagement significatif additionnel a été réalisé en 2023 avec 20 M€ d'investissements dans un fonds labelisé article 9 et finançant exclusivement des infrastructures favorisant la transformation écologique.

Concernant le scoring « Fonds de dettes et equity »



Cette poche Fonds affiche cette année un bon niveau de performance, passant de 49/100 à 50/100 et donc un scoring considéré comme «bon», avec notamment une bonne performance sur les piliers environnement et gouvernance, où respectivement 43% et 68% des encours analysés affichent un score strictement supérieur à 50/100. Sans surprise le scoring est tiré par le haut par les fonds les plus structurés disposant d'équipes ESG expérimentées et dédiées, et investissant dans des entreprises ayant un stade de maturité élevé, généralement rentables.

La performance de nos véhicules *The TechCare Company* et *Relyens Innovation Santé*, qui sont investis majoritairement en venture capital dans des sociétés peu matures et représentant 21,8% des encours analysés, ont un scoring plus modeste, de respectivement 28/100 et 15/100 ; nous notons cependant la forte velléité de certaines participations à s'améliorer, notamment notre plus gros investissement qui travaille ces sujets et veut mettre en place un bilan carbone dès l'année 2024.

*hors nos deux véhicules : *The TechCare Company* & *Relyens Innovation Santé*

C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En collaboration avec Ethifinance, Relyens a pris la décision en 2023 d'évaluer ses contreparties (intermédiaires, courtiers, banque et sociétés de gestions) dans leurs pratiques ESG, via un référentiel spécifique dédié. Cette démarche s'illustre par un taux de réponse satisfaisant parmi les 50 entités interrogées à 84%.

Concernant la méthodologie utilisée, Relyens a choisi d'équiponder les contreparties, car contrairement aux autres classes d'actifs, il n'y a pas forcément d'encours associés pour chacune d'elles. Pour rappel, il s'agit des Sociétés de gestions, Banques, Courtiers, Prestataires de Services avec lesquels le Groupe interagit. Par conséquent, chaque contrepartie a été évaluée de manière égale, avec un poids de 1. Cette approche assure une représentation équilibrée et homogène des pratiques ESG de toutes les entités évaluées.



Au niveau des résultats, pour l'exercice 2023, la moyenne des scores ESG globaux pour les contreparties est de 55/100. Selon l'échelle de performance ESG d'Ethifinance, ce scoring est donc qualifié comme «très bon». Le score ressort en légère progression par rapport à l'année dernière, soit 54/100.

Cette démarche a pour objectif de :

- mettre en place un outil de suivi et de scoring ESG de nos contreparties sur la durée ;
- utiliser ce nouveau référentiel lors des due diligences réalisées en amont de l'attribution de nouveaux mandats de gestion (fonds cotés et non cotés) et entrées en relations avec de nouvelles contreparties ;
- sensibiliser nos contreparties aux bonnes pratiques.

A terme, les critères ESG pourront être intégrés dans la prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats ou mener à des arbitrages sur les investissements existants.

D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Pour rappel, la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe, et classe les fonds de la façon suivante :

- **Les fonds relevant de « l'article 6 »** intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9 ;
- **Les fonds relevant de « l'article 8 »** font la promotion des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable ;
- **Les fonds relevant de « l'article 9 »** ont un objectif d'investissement durable.

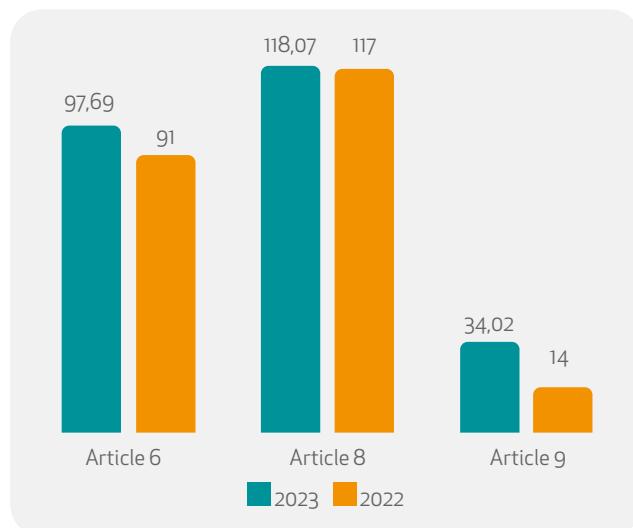


Ainsi, dans le cadre de sa gestion indirecte et directe, la liste des fonds classés Articles 8 et 9 SFDR dans lesquels Relyens a investi est la suivante :

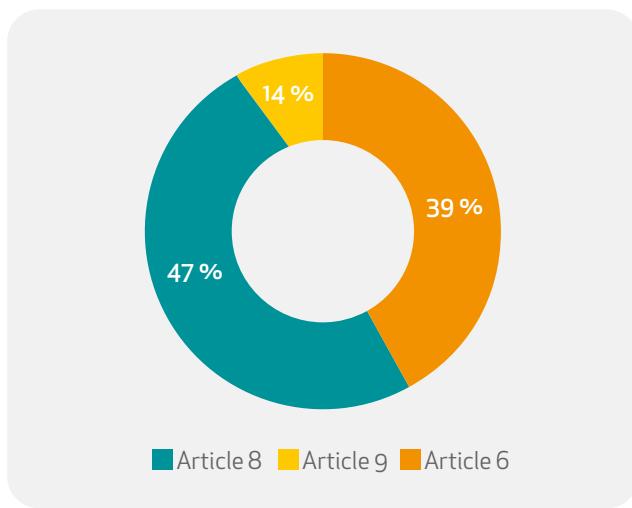
SOCIÉTÉS DE GESTION	NOM DU FONDS INVESTI	CLASSIFICATION DU FONDS INVESTI
NORRON AM	NORRON SUSTAINABLE PRESERVE HIC	Article 9
COLVILLE CAPITAL PARTNERS	SILVER AUTONOMIE	Article 9
RIVAGE INVESTMENT	RIVAGE INFRA	Article 8
ARTEMID	ARTEMID SENIOR LOAN III	Article 8
VIVALTO PARTNERS	VIVALTO	Article 8
	VIVALTO SUB FUND	Article 8
ESSLING	ESSLING EXPANSION	Article 8
	ARCHIMED	Article 8
ARCHIMED	ARCHIMED PLATFORM II	Article 9
	MED 2	Article 8
EXTENS DEVELOPPEMENT	EXTENS DEVELOPPEMENT	Article 8
EXTENS DEVELOPPEMENT	EXTENS II	Article 8
	EXTENS III	Article 8
OCTO AM	OCTO CREDIT VALUE	Article 8
KARISTA	CAP DECISIF III	Article 6
MEESCHAERT AM / AMILTON AM	AMILTON - 2I SELECTION	Article 8
TURENNE CAPITAL	RELYENS INNOVATION SANTÉ	Article 6*
	EMERGENCE	Article 6
APICIL AM	APICIL STRATÉGIE HAUT RENDEMENT	Article 6
ZENCAP AM	FCT ZENCAP INFRA	Article 6
TRUFFLE CAPITAL	TRUFFLE CAPITAL	Article 6
SIMBA SANTÉ	SIMBA SANTÉ 2	Article 6
UI	INSERM TRANSFERT INITIATIVE	Article 6
	CAP 7	Article 8
	MAJYCC SANTE	Article 8
FUNDROCK	OBLIGATIONS RELANCE	Article 8
	FONDS OBLIGATIONS RELANCE	Article 8
ELIGE CAPITAL	ELIGE CAPITAL	Article 6
ELIGE CAPITAL	ELIGE CAPITAL 2	Article 6
FOREPONT	FOREPONT	Article 6
BUTLER INVESTEMENT MANAGERS	BUTLER EUROPEAN HIGH YIELD FUND	Article 8
CIC	CIC TRANSITION INFRA DEBT 2	Article 9
AXELEO CAPITAL	AXELEO	Article 8

*Transparision

Montant en cours en M€ par article



Répartition des fonds par article (en M€ d'encours)



Depuis 2021, Relyens a choisi de renforcer son engagement en matière d'investissement responsable. Cette année, cela se traduit par la classification de 2 fonds Article 6 qui deviennent Article 8 compte-tenu de leur contribution significative aux objectifs de durabilité.

De plus, le Groupe a investi en 2023 dans 2 nouveaux fonds pour un montant de 23 M€ d'encours (en VM) dont :

- **1 fonds classé Article 9** soulignant son impact positif et significatif sur les enjeux environnementaux et sociaux,
- **1 fonds classés Article 8** qui a démontré son engagement envers des pratiques durables et une gestion responsable des investissements.

Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, Relyens a augmenté sa proportion de fonds classés Article 9, passant de 6% à 14% de répartition, tout en réduisant sa part de fonds classés selon les Articles 8 et 6, passant respectivement de 52% à 47% et de 42% à 39% de répartition.

Ces avancées témoignent de l'engagement de Relyens envers la durabilité et de sa volonté de créer un impact positif à travers ses activités d'investissement.

Nous continuerons à rechercher des opportunités d'investissement responsable et à promouvoir des pratiques durables au sein de notre Groupe.

05. RESSOURCES

A. Moyens déployés

En 2023, Relyens a également pris plusieurs mesures et initiatives dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de la lutte contre le changement climatique.

LA RSE DANS LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

2023 EN CHIFFRES* :

Plus de 100 managers sensibilisés à la démarche RSE de Relyens

100 % des départements et business units ont mis en place ou participé à des actions RSE

89 % des collaborateurs se déclarent vigilants quant à leur consommation numérique (baromètre interne), 93 % des collaborateurs se sentent de plus en plus concernés par les enjeux climatiques (baromètre interne), 91 % considèrent que Relyens intègre efficacement des pratiques respectueuses de l'environnement et du développement durable dans ses activités

975 participations aux actions d'animation de la démarche RSE sur l'année

45 formations proposées par Relyens au titre de la QVCT et 1 321 heures réalisées par ses collaborateurs

56,5 % des collaborateurs utilisent la plateforme de services et d'accompagnement en matière de QVCT, proposée en partenariat avec Sunshine-me

64 240 jours de télétravail pris par les collaborateurs de Relyens en France

923 sur 1 200 collaborateurs ont réalisé au moins ½ journée de télétravail dans l'année

*Données 2023 issues du baromètre et des données internes.

ENVIRONNEMENT

- Le **lancement de la démarche EcoVadis** pour mesurer l'impact environnemental, social et éthique du Groupe.
- La définition d'une **stratégie bas carbone** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du Groupe, autour de 4 axes : investissement, déplacements professionnels, engagements de parties prenantes et sobriété numérique.

- Des **mesures concrètes pour diminuer l'empreinte carbone** :

électrification de la flotte auto, forfaits mobilité douce, télé-travail pour tous autour des ponts, régulation de la température à 19°C, arrêt de production de chauffage entre 18h et 7h, réduction de la climatisation au niveau du Data Center, regroupement des équipes et fermeture de certains espaces, réduction de 36,9 % du poids des mails entre 2023 et 2021 (indicateurs du contrat d'intéressement).

- Des **ateliers citoyens réalisés** tout au long de l'année permettant aux collaborateurs volontaires de s'impliquer concrètement dans la démarche RSE de Relyens autour de sujets comme la gestion des déchets, la mobilité douce ou encore la sobriété numérique.

- L'**organisation de temps forts autour des enjeux environnementaux auprès du management et des collaborateurs**. A l'occasion des Semaines européennes du Développement Durable, des ateliers de sensibilisation de type *Fresque du climat* ont été réalisés en présentiel ou à distance afin de sensibiliser les équipes autour des enjeux liés au climat, au numérique, à l'eau ou encore à l'économie circulaire. 228 collaborateurs ont également participé au challenge *Ma Petite Planète* et réalisé 4 355 défis écologiques.

SOCIAL

- Le **déploiement d'une plateforme de soutien** et des actions en faveur de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) pour les collaborateurs. Une vingtaine de services y sont accessibles tels qu'un accompagnement des aidants et/ou du handicap, le soutien à la parentalité, des conseils et de la sensibilisation autour des questions de santé et du bien-être, ainsi que des bons plans pour faciliter la vie de tous les jours.

- Des **formations pour soutenir le développement professionnel de chacun et de réussir ses missions efficacement et en confiance** : des modules individuels ou collectifs, accessibles sur site ou à distance. En 2023, c'est aussi la mise en place d'un nouveau parcours de formation pour les managers leur permettant de créer les conditions de l'autonomie, de la collaboration et du développement des compétences de leurs équipes. Animé par des consultants-coachs, ce parcours est constitué d'ateliers expérientiels et de modules hybrides favorisant la réflexion et l'intelligence situationnelle.

- Le **suivi du baromètre social interne** permettant de mesurer le bien-être des collaborateurs et de déployer les actions d'amélioration adéquates.

- La **mise en œuvre de l'expérience collaborateur Relyens** articulée autour de 2 axes fondateurs : le parcours collaborateur et les offres, services et dispositifs RH.

- Un **programme de mobilité internationale** mis en place pour favoriser l'enrichissement mutuel et les collaborations entre nos 9 sites d'implantations répartis dans 4 pays. Ils sont déjà 11 collaborateurs à l'avoir expérimenté, 6 nouveaux volontaires ont programmé leur départ pour 2024.

GOUVERNANCE

- Des **offres de valeur basées sur la prévention et la maîtrise des risques** pour soutenir la transition de nos clients vers un modèle plus résilient et durable.
- Une **formation Achats Responsables** pour mobiliser les principaux acheteurs de l'entreprise et déployer la politique d'achats responsables à l'échelle du Groupe.
- Le **lancement d'un projet pour se préparer aux évolutions réglementaires** (CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive) ainsi que l'identification et la formation des référents internes.
- La **formation des membres des instances de gouvernance** (administrateurs, Comité Groupe) à la compréhension de la réglementation encadrant le nouveau reporting de durabilité, par le cabinet Mazars : rappel du cadre réglementaire européen, focus sur la CSRD et analyse des enjeux à court terme de Relyens dans le cadre de cette mise en conformité.
- L'**accompagnement d'un consultant RSE** autour des enjeux RSE durant l'année 2023.

Ces actions se poursuivent en 2024, avec notamment :

- La mise en œuvre du projet de mise en conformité visant à établir le premier rapport de durabilité début 2025, avec pour premières étapes l'analyse de double matérialité (matérialité financière et matérialité d'impact), l'analyse d'écart et la définition d'une feuille de route dédiée à cette mise en conformité.
- La réalisation d'un bilan carbone à l'échelle du Groupe concernant ses activités directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3), en France, Espagne, Italie et Allemagne.
- La définition d'un plan de transition sur la base des résultats du bilan carbone.
- La formalisation des critères RSE pour les réponses aux appels d'offres afin de donner une meilleure visibilité quant à la démarche entreprise et aux actions menées.
- La mise en œuvre de la politique d'achats responsable et le suivi des indicateurs.
- Le recrutement d'une chargée de mission RSE pour amplifier l'élan donné à la démarche du Groupe.
- La poursuite des actions de sensibilisation aux enjeux RSE auprès des collaborateurs.
- La poursuite des actions de sensibilisation autour de la diversité et de l'inclusion auprès des collaborateurs : programme interne dédié comprenant des modules d'e-learning et des conférences thématiques, webinars à l'occasion de la Semaine du Handicap...
- Le lancement d'un parcours d'intégration revisité pour les nouveaux arrivants, sur l'ensemble des pays d'implantation. L'objectif est de créer une expérience immersive pour et par les collaborateurs, dans laquelle les participants deviennent de véritables journalistes d'investigation. Ce parcours progressif leur permet de mieux comprendre Relyens et d'être acteurs de sa transformation. Cette démarche favorise la création d'un réseau de collaborateurs à travers l'Europe, renforçant ainsi leur intégration au sein du Groupe.
- L'évolution du baromètre interne « Octomine » avec l'intégration de questionnaires plus ciblés (métiers, ancienneté, implantation, activités...) pour mener des actions d'amélioration mieux adaptées.

LA RSE DANS LES INVESTISSEMENTS

Au sein de l'organisation de Relyens, les enjeux liés à l'Investissement Socialement Responsable sont pris en charge par la Directrice des Investissements, membre du Comité Groupe de Relyens.

En 2023, Relyens a travaillé à :

- La mise en œuvre de sa charte d'engagement et politique de vote ;
- La réalisation du premier reporting « blanc » des PRI, étant l'un des partenaires signataires ;
- La création d'un référentiel ESG & Climat spécifique aux participations non cotées détenues en direct ;
- La prise en compte du référentiel ESG spécifique aux contre-parties avec lesquelles le département est en lien ;
- La signature d'une charte de gestion immobilière responsable et durable auprès des property managers ;
- La définition d'une stratégie d'investissement à impact : en complément de la classification SFDR, le Groupe a précisé sa définition de l'investissement à Impact en s'appuyant sur les critères suivants pour pouvoir qualifier un investissement à « impact » : intentionnalité, additionalité, mesurabilité et alignement d'intérêt entre la société de gestion, Relyens et les sociétés financées ;
- La mise en place d'un suivi des « investissements durables » en s'appuyant sur la définition suivante :

Investissements contribuant à l'amélioration environnementale :

- Les investissements labellisés Green
- Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif environnemental
- Les immeubles à haute performance environnementale, notamment reconnue par une certification ou une labellisation (BREEAM, BBC, etc.).

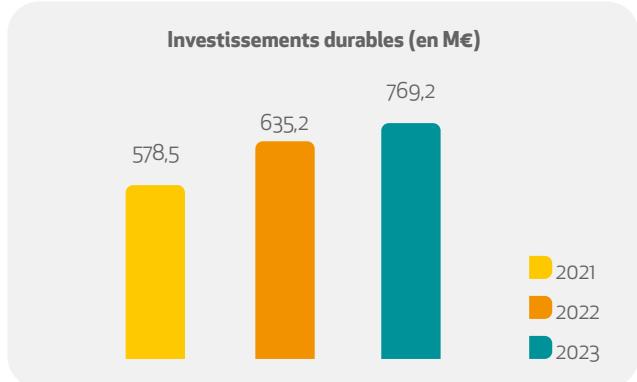
Investissements contribuant aux enjeux sociétaux :

- Les obligations et prêts aux hôpitaux
- Les obligations labellisées Sustainable
- Les fonds finançant les collectivités
- Les fonds Article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif sociétal permettant notamment d'améliorer l'accès et la qualité des soins
- Les immeubles dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie (résidences gérées avec services, EHPAD, hôtels pour patients, démembrement social, ESS, etc.).

Cette classification sera revue et validée annuellement par l'Investment Risk Management.

Conformément à ses engagements, Relyens a fait évoluer sa part d'investissements durables de 28,8 % fin 2021 à 36,3 % fin 2023 (soit 769,2 M€), dont 35 % contribuent à l'évolution environnementale et 65 % aux enjeux sociétaux.

Les principaux investissements ayant permis cette évolution notable notamment à caractère environnemental sont principalement les suivants : renforcements dans des fonds infrastructures, dettes souveraines « verte », réorientation et redotation du fonds Relyens Investissements et Territoires.



Ces actions se poursuivent sur l'année 2024, avec notamment :

- La mise en place d'un outil de pilotage ESG & Climat via l'implémentation de la plateforme Sequantis pour suivre le portefeuille d'investissements marchés financiers cotés, ainsi que l'accès à de nouveaux fournisseurs de données ;
- La réalisation du premier reporting obligatoire des PRI, étant l'un des partenaires signataires ;
- La mise en place d'un comité de suivi ESG semestriel avec les property managers ;
- Le recrutement d'un contrat d'alternance chargé de missions ESG, dans la continuité de la démarche du Département.

Montant des investissements durables dans les actifs	769,2 M€	635,2 M€	578,4 M€
Investissements environnementaux	35 %	28 %	25 %
Investissements sociétaux	65 %	72 %	75 %
Poids des investissements durables dans nos actifs	36,3 %	30,9 %	28,8 %

B. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

LE COMITÉ ESG

En 2023, Relyens a instauré le Comité ESG pour affirmer et renforcer l'impact social et environnemental du Groupe. Piloté par la Directrice des Investissements et la Directrice du Département Identité & Engagement et se réunissant trimestriellement, ce Comité veille à l'exécution de la feuille de route stratégique du plan ImpACT2025 et assure à ce titre le suivi de sa démarche RSE (engagements sociétaux). Il a pour mission le suivi :

- du déploiement du projet CSRD,
- de nos actions de réduction de notre impact environnemental,
- de nos investissements socialement responsables.

Les critères ESG sont pris en compte dans le fonctionnement des comités internes qui se chargent de la revue des reportings ESG. Par ailleurs, la démarche d'investisseur responsable est supervisée et prise en charge par le Département Investissements.

En 2023, au travers du projet CSRD, Relyens renforcera les collaborations entre les départements (RSE, risk management, Investissements, financier).

A ce jour, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans la politique de rémunération des dirigeants. En effet, la société a souhaité se concentrer dans un premier temps sur la mise en place d'une stratégie RSE, la fixation d'objectifs, la mise en place d'une feuille de route et l'organisation de son pilotage via le comité ImpACT2025.

LE COMITÉ DE MISSION

Conformément à la loi PACTE de mai 2019, l'entreprise à mission induit la mise en place d'un Comité de mission en charge de valider annuellement la bonne exécution de la mission. Composé de parties prenantes internes et externes, il analyse les engagements pris par l'entreprise avec les actions concrètes mises en œuvre pour les atteindre ainsi que leur impact. Cette évaluation est présentée annuellement dans un rapport rendu public et joint au rapport de gestion partagé à l'Assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Le Comité de mission oblige l'entreprise à la cohérence entre les mots et les actes, à la constance dans la durée et à l'exigence des résultats. Par son regard avisé, il l'aide à accroître son impact et à améliorer durablement ses actions au bénéfice de ses clients-sociétaires.

Découvrir son rapport

UN AUDIT BISANNUEL

Chaque entreprise à mission doit être régulièrement évaluée par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) : 18 mois après le dépôt de la mission dans les statuts de l'organisation et ensuite, tous les 2 ans. Se conformant à une réglementation stricte, l'OTI s'assure de la bonne exécution des engagements de l'organisation en tenant compte de la singularité de sa mission, de ses caractéristiques propres, de son environnement et de sa dynamique interne. Il formule un avis extérieur robuste qui garantit la crédibilité et l'objectivité de la démarche engagée. Pour exercer ce rôle, Relyens a choisi le cabinet Mazars.

Découvrir ses rapports

06. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

A. Stratégie d'engagement

En tant que signataire des Principles for Responsible Investment (PRI), Relyens s'engage à respecter le principe n°2 demandant aux signataires d'être des investisseurs actifs, qui prennent en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques. Ainsi, l'engagement de Relyens prend diverses formes auprès de ses participations, selon les types de gestion d'actifs.

Concernant nos **actifs cotés** sur les marchés financiers, a été mis en place :

- l'exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales (plus de précisions sur la politique de vote dans le paragraphe suivant),
- une politique de due diligence financière et extra-financière,
- un dialogue constructif avec les sociétés détenues.

Concernant nos actifs non cotés, des actions spécifiques ont été identifiées suivant la typologie des partenaires.

22

Rapport Article 29 Loi Énergie Climat de Relyens 2023

Financement des hôpitaux

2 actions ont été engagées :

- l'étude de l'objet des financements hospitaliers afin d'encourager les financements afin de soutenir leur capacité à investir,
- la mise en place d'un dialogue ESG avec les établissements financés, lors du reporting ou en amont du financement.

Fonds d'investissements (gestion en direct ou déléguée)

Concernant les investissements via les filiales d'investissement, le Groupe assiste aux conseils d'administration ou comités stratégiques, exerce les droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales, et met en place un dialogue constructif avec les sociétés détenues.

Concernant les investissements en tant que souscripteurs à des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion, Relyens participe aux comités stratégiques lorsqu'il en est membre et échange notamment sur sa stratégie financière, ESG et de vote.

Dette privée

Relyens s'attache à mettre en place :

- un dialogue constructif avec la société de gestion Eiffel Investment Group qui gère la majorité des encours dette privée de Relyens, afin d'échanger notamment sur la stratégie financière et ESG,
- la participation aux différents votes soumis par les participations aux créanciers (amendements de la documentation, validation de nouveaux actionnaires ...),
- au suivi de la stratégie ESG des autres fonds de dettes.

En résumé, la démarche d'engagement vise à concerner l'ensemble des acteurs financés par notre politique d'investissement pouvant appartenir à l'écosystème (univers de la santé ou en lien avec les acteurs territoriaux). Cette approche permet in fine d'améliorer les pratiques des sociétés sur les thématiques ESG d'entreprise, en cohérence avec la mission d'intérêt général que le Groupe s'est fixée.

B. Politique de vote

PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote du Groupe est fondée sur différents principes érigés en fonction de la nature des résolutions soumises aux actionnaires, comme entre autres :

- Résolutions externes : privilégier les enjeux ESG et le long terme ;
- Approbation des comptes et de la gestion : intégrité des comptes, de la gouvernance, transparence financière et extra-financière ;
- Conseil d'administration et des organes de gouvernance : composition, équilibre et disponibilité du conseil ;
- Modifications statutaires et droits des actionnaires : respect des droits des actionnaires ;
- Résolutions à caractère environnemental : encouragement de la transition écologique ;

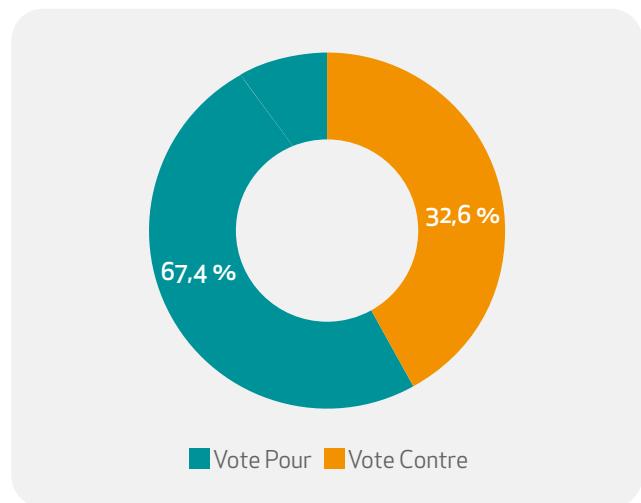
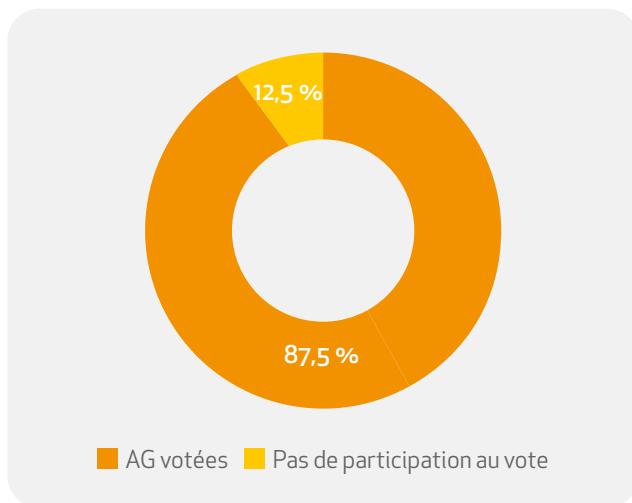
- Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital : transparence, structure orientée vers le long terme, alignement avec l'intérêt social de l'entreprise et de ses actionnaires, équité des rémunérations ;
- Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital : distribution responsable et investissement de long terme.

Cette politique de vote est mise en ligne publiquement depuis 2024.

 Découvrir la politique de vote

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

En 2023, Relyens a mis en œuvre sa politique de vote et exercé son droit sur l'ensemble de son portefeuille d'actions cotées (zone Euro) en utilisant la plateforme de vote « Proxyexchange » du prestataire ISS. Cette mise en œuvre s'illustre par un pourcentage de vote de 87,5% aux assemblées générales pour lesquelles Relyens a été appelé. Sur un total de 14 Assemblées Générales soumises à un vote, le Groupe a ainsi participé au vote dans 12 d'entre elles. Le pourcentage de vote défavorable exprimé par Relyens ressort à 32,6%.



ACTIFS NON COTÉS

La politique de vote est adaptée en fonction de la nature des investissements.

FONDS D'INVESTISSEMENTS (GESTION EN DIRECT OU DÉLÉGUÉE)

Concernant les participations détenues via Relyens Innovation Santé et The TechCare Company, Relyens s'engage à participer aux assemblées générales et exercer son droit de vote.

Concernant les fonds dans lesquels Relyens est investisseur, il est prévu en 2024 de demander aux sociétés de gestion la mise en place d'une grille d'analyse de ces contreparties portant sur :

- Leur recours ou non à une politique d'engagement et de vote, et son contenu;
- Leur exercice du vote (taux de participation, d'opposition...).

CONCERNANT LA DETTE PRIVÉE

- Relyens s'engage à voter pour les consultations, notamment en cas de demande de dérogation écrite accordée par les créanciers à un cas de défaillance prévu par le contrat de prêt ou contrat obligataire;
- Relyens s'engage à exercer son droit de vote aux consultations soumises par ses participations dans le cadre de la gestion déléguée à Eiffel, notamment lorsque qu'un désistement est demandé à la suite d'un bris de covenant.

Dans une démarche d'amélioration continue sur ces sujets, le Groupe s'engage à demander aux sociétés de gestion des fonds détenus en direct leur pourcentage de vote aux assemblées générales, ainsi que celui des votes « CONTRE » aux résolutions proposées par le management.



07. REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES

A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne (Part Verte)

Le terme de « Part verte » fait référence à la taxonomie verte européenne, qui est une classification des activités considérées comme durables au sens de la Commission Européenne.

Pour rappel :

- **En cours soumis à la taxonomie (NFRD) :** il s'agit de la part des encours du périmètre analysé (actifs cotés et non cotés, fonds, immobilier) qui ont l'obligation de reporter sur les indicateurs taxonomie. Pour les entreprises, ce sont notamment celles soumises à NFRD (+ de 500 salariés et de 40M€ de chiffre d'affaires).
- **Éligibilité taxonomie :** il s'agit de la base d'éligibilité au niveau d'une activité et non d'une entreprise. Une activité est considérée comme éligible si elle fait partie de la liste des activités dites «durables» définies par le règlement Taxonomie. Pour connaître la part d'éligibilité d'une entreprise, on regarde sa part de chiffre d'affaires réalisée dans des activités éligibles.
- **Alignement taxonomie :** si une activité est listée dans le règlement Taxonomie (éligible), un certain nombre de critères (voir en Annexe 2) sont alors à respecter afin qu'elle soit considérée comme une activité alignée.

A l'échelle du portefeuille Relyens, les actifs Prêts et hôpitaux n'étant pas soumis à la directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive), ils ne sont pas inclus dans le calcul d'éligibilité et d'alignement.

Afin de réaliser l'analyse d'éligibilité sur l'ensemble du périmètre concerné, Ethifinance a déterminé au cas par cas les activités économiques éligibles sur la base des 736 activités économiques composant la Nomenclature NACE.

L'alignement d'une activité économique avec la Taxonomie nécessite qu'elle réponde aux critères légalement définis dans le Règlement Délégué (UE) 2021/2139. La méthodologie de modélisation utilisée par Ethifinance propose une transposition de ces critères légaux en un coefficient d'alignement au niveau de chacune des 736 activités, basé sur :

- Une cartographie des activités éligibles pour chacun des objectifs environnementaux (voir ci-dessus) ;
- une analyse avancée de chacun des critères d'alignement du règlement délégué : seuil d'émission de carbone, benchmark, conformité avec d'autres règlements européens, etc... ;
- une analyse du marché européen ou national au regard de la conformité aux critères d'alignement.

Bien que la méthodologie d'analyse et de consolidation de la part verte se fonde en priorité sur la donnée publiée par les entreprises, l'analyse des 4 derniers objectifs de la Taxonomie est réalisée majoritairement au travers d'estimations sectorielles fondées sur des données modélisées. En dépit du fait que ces analyses sont fondées sur la base des textes européens, seule une analyse approfondie peut permettre de déterminer l'éligibilité et l'alignement exacts d'une entreprise et du portefeuille.

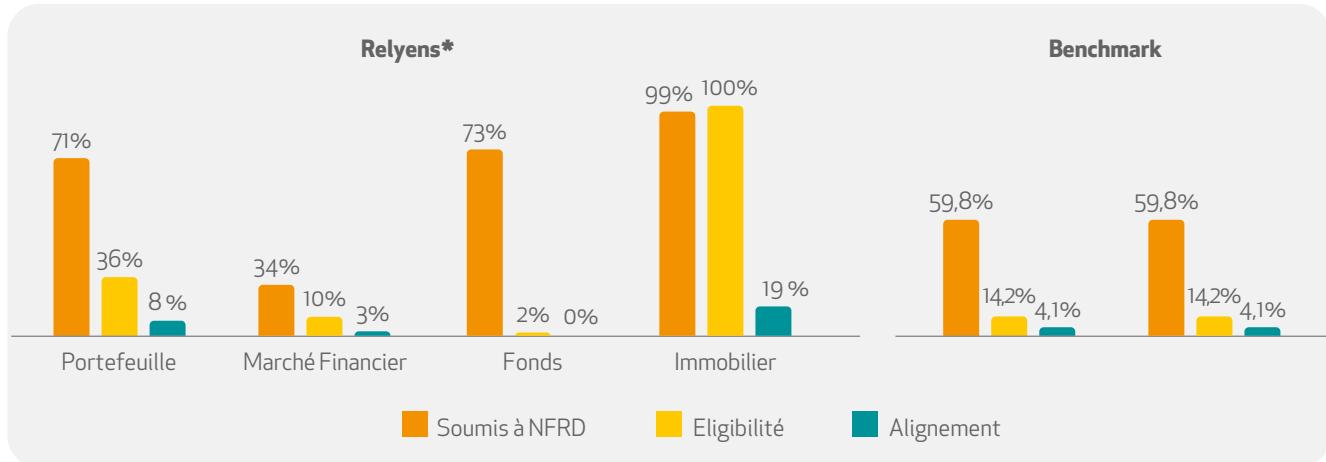
Ainsi, fin 2023 :

- 71% des encours du portefeuille Relyens sont soumis à la directive NFRD et doivent donc publier sur les indicateurs Taxonomie ;
- 36% des encours analysés du portefeuille global sont éligibles à la Taxonomie ;
- 8% sont alignés à la Taxonomie (sur la base des données reportées sur les deux premiers objectifs seulement).

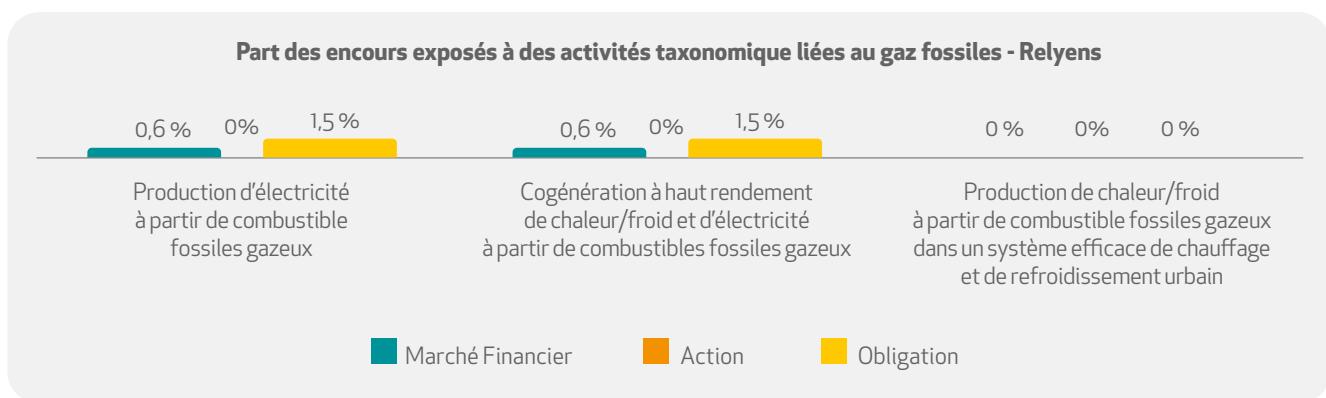
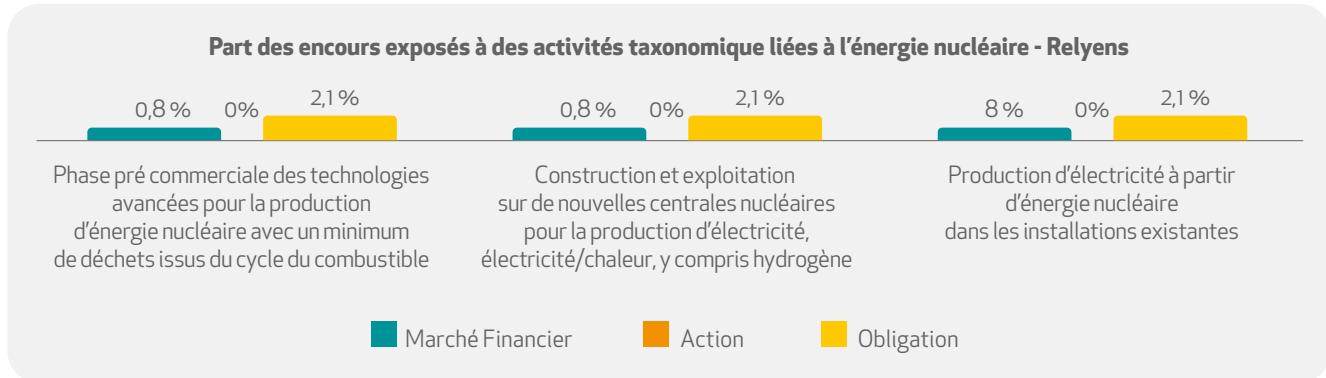
En comparaison avec l'exercice 2022, on observe une baisse du pourcentage des encours du portefeuille Relyens soumis à la directive NFRD, passant de 92% à 71%, tandis que le pourcentage des encours éligibles à la Taxonomie dans le portefeuille global a augmenté de 2%, passant de 34% à 36%. Enfin, le pourcentage des encours alignés à la Taxonomie a doublé sur l'année, passant de 4% à 8%, affichant la bonne tendance de notre portefeuille.



Comme nous pouvons le constater, les parts d'alignement sont souvent très faibles (bien que croissantes) pour deux raisons : le manque de données reportées sur le sujet et donc le recours aux estimations sectorielles, et le fait que les critères techniques sont plus ou moins exigeants. Selon les sources, l'alignement moyen des portefeuilles en 2023 s'élève à 4,1%. Avec un taux de 8% d'investissements dans les sociétés durables, le portefeuille Relyens affiche donc une performance supérieure à la moyenne.



Après avoir examiné l'éligibilité et l'alignement du portefeuille aux critères de la taxonomie européenne, il convient maintenant d'examiner plus en détail deux indicateurs spécifiques : la part des encours exposés aux activités taxonomiques liées à l'énergie nucléaire et celle liée au gaz fossile.



B. Exposition des actifs aux combustibles fossiles (Part Brune)

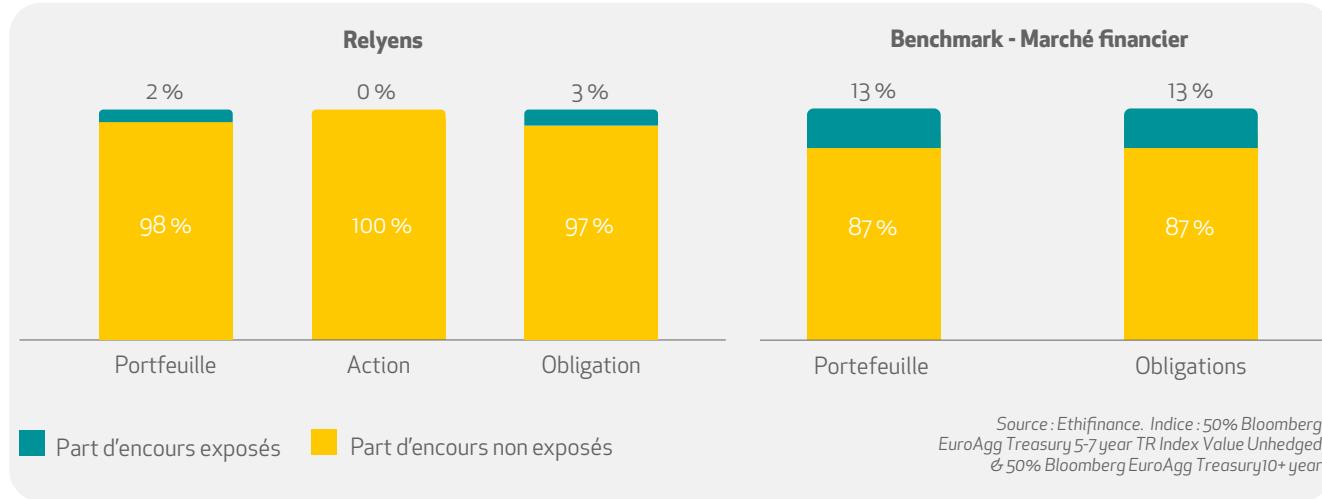
Le terme de « Part brune », fait référence à la proportion du portefeuille investie dans des secteurs ou des entreprises qui sont fortement impliqués dans des activités énergétiques fossiles ou d'autres industries considérées comme ayant un impact négatif sur l'environnement.

Les indicateurs d'exposition aux énergies fossiles produits par Ethi-finance reposent sur des données provenant de l'agence indépendante de notation Inrate.

L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains puis classe chaque entreprise en fonction de ses activités (son portefeuille de produits) et de la part de chiffre d'affaires que ces activités représentent dans le bilan de l'entreprise.

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Les émetteurs impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour au moins une partie de leur chiffre d'affaires représentent 2% des investissements Relyens contre 13% pour le benchmark. Cependant, dans ces 2% des investissements, aucun émetteur n'est impliqué dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Dans les faits, cela concerne seulement deux émetteurs, dont les activités font parties du secteur Pétrole et Gaz.



C. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs

Relyens, en tant qu'acteur mutualiste européen, entreprise à mission et investisseur, s'engage à intégrer la durabilité au cœur de sa stratégie d'investissement avec pour objectif de décarboner son portefeuille d'actifs grâce à la mise en place d'une trajectoire en cohérence avec :

- **Les accords de Paris de décembre 2015**, qui engagent les États signataires à contenir la hausse des températures bien en-dessous de 2 degrés tout en poursuivant leurs efforts pour la maintenir à 1,5 degré Celsius d'ici la fin du siècle ;
- **L'adoption de la Loi européenne sur le climat** adoptée par Parlement européen en juin 2021, qui inscrit l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 ;
- **Le cadre de la directive européenne** sur la publication d'informations non financières et du Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), intégrant notamment la mise en place d'un plan de transition.

Ainsi, Relyens souhaite accroître la transparence de ses activités en rapportant de manière exhaustive le détail de son impact carbone. L'objectif est de quantifier et communiquer sur deux indicateurs que sont l'intensité carbone de son portefeuille et la trajectoire de température à horizon 2030. Cependant, compte tenu des limites du modèle d'évaluation, notamment le risque de double comptable sur le Scope 3, qui représente la plus grosse pondération de l'indicateur, il est encore prématuré de communiquer sur des trajectoires.

Indicateur 1: Intensité carbone du portefeuille

Concernant le calcul de son intensité carbone, le Groupe s'est appuyé sur les indicateurs d'empreinte carbone produits par Ethifinance, qui sont estimés sur la base des approches suivantes :

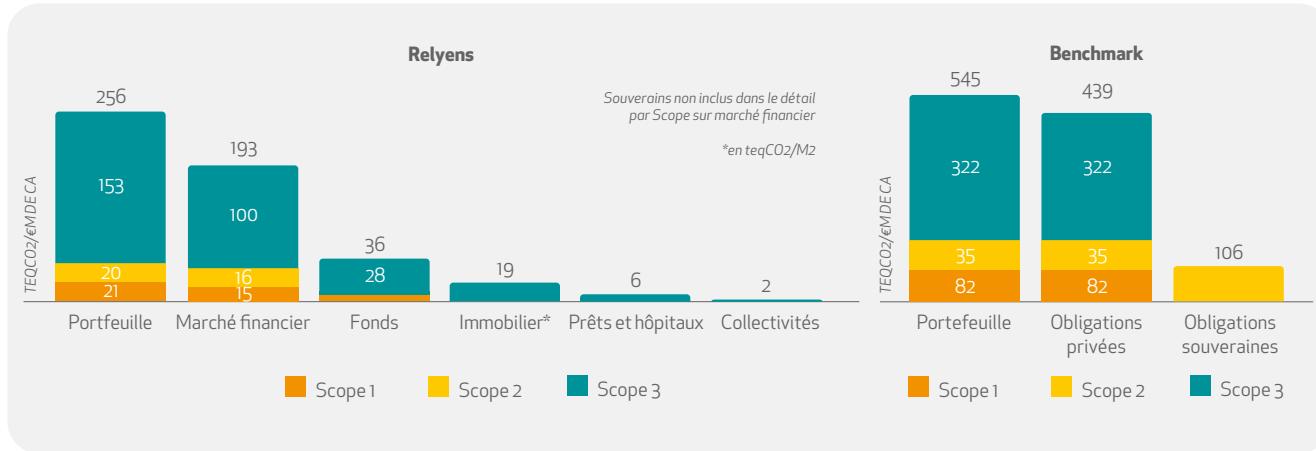
• **Poche Marché Financier** : les données proviennent de l'agence indépendante de notation Inrate. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains. Le modèle d'impact climatique Inrate permet de calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entreprises dans leur ensemble. Il évalue les émissions directes résultant des activités de production (Scope 1) ainsi que les émissions indirectes associées aux produits de l'entreprises (Scopes 2 et 3). Il est basé sur une évaluation économique du cycle de vie des intrants et des extrants. Il offre ainsi une évaluation complète et cohérente et garantit la comptabilité ;

• **Pour les autres classes d'actifs**, lorsque la donnée n'est pas reportée par les émetteurs, Ethifinance a développé un outil d'estimation des émissions de GES des entreprises (détails en annexe 1).

Attention cependant, il existe certaines limites à cet indicateur :

- En raison de l'évaluation de l'ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3 de chaque émetteur, un «double comptage» peut se produire. Ce comptage est intentionnel : les données du modèle d'impact climatique d'Inrate ne sont pas axées sur la révélation des émissions physiques réelles de GES, mais sur l'intensité et l'exposition aux GES des entreprises et des portefeuilles.
- L'exhaustivité de la méthodologie utilisée est présentée en Annexe 2.

Relyens présente en 2023 une intensité carbone globale de 256 teqCO₂/M€, la poche marché financier constituant 75% de cette intensité, ce qui représente une diminution de 42% par rapport à son intensité carbone en 2022 qui affichait 442 teqCO₂/M€. La réduction de l'intensité carbone de notre portefeuille s'explique principalement par une augmentation significative de la part des titres souverains, combinée à l'inclusion des collectivités territoriales dans le périmètre d'investissement. En effet, ces dernières affichent de faibles émissions de GES, ce qui contribue donc à la diminution de l'intensité carbone du portefeuille.



Indicateur 2 : Trajectoire de température, horizon 2030

Afin de calculer la trajectoire de température suivie par son portefeuille, Relyens s'est appuyé sur les indicateurs d'alignement température produits par Ethifinance, qui a basé sa méthodologie sur celle de la méthode Science-Based Temperature Trajectory (SB2T), et qui est développée par l'équipe Ethifinance Analytics. L'exhaustivité de cette méthodologie est disponible en Annexe 2.

Selon les résultats, Relyens s'inscrit dans une trajectoire globale de 2,4°C à horizon 2100. La poche la plus «chaude» est celle correspondant au Marché financier qui suit une trajectoire 2,8°C. Pour rappel, en 2022, la trajectoire de température du portefeuille était de 3,5°C. Cela représente donc une diminution de 1,1°C sur une année.

Cette diminution de la trajectoire de température suivie par le portefeuille s'explique par 2 facteurs.

A l'instar de l'indicateur d'intensité carbone, l'augmentation de la part de souverains dans le portefeuille, et l'inclusion des collectivités territoriales dans notre scope, qui présentent des performances environnementales alignées sur celles des souverains, ont contribué à la baisse de la température du portefeuille.

Par ailleurs, l'actualisation du modèle d'analyse appliquée au secteur GICS 35102020 (Établissements de soins de santé) explique également cette évolution favorable, améliorant ainsi notre performance globale.

Portefeuille global Relyens	2,4°
Marché Financier	2,8°
Prêts & Hôpitaux	1,5°
Collectivités	1,7°

D. Biodiversité – Coût environnemental attribuable

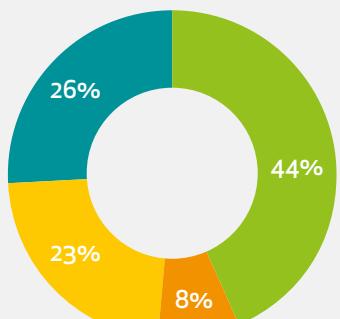
Les principaux objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique concernent la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources énergétiques. L'indicateur est suivi depuis 2022 (exercice 2021) afin d'évaluer les impacts des actifs sur la biodiversité et inversement. Pour cela, Ethifinance s'appuie sur la méthodologie et les indicateurs de biodiversité basés sur les données d'ENCORE (plateforme développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature UNEP-WCMC).

Il est important de noter que cet indicateur présente certaines limites : interdépendances des secteurs ; la non prise en compte d'initiatives, actions, et démarches d'atténuation des entreprises ; une couverture partielle qui ne permet pas d'avoir des informations pertinentes pour les actifs «collectivités» et «immobilier». Selon les résultats obtenus, 8% des encours globaux du portefeuille

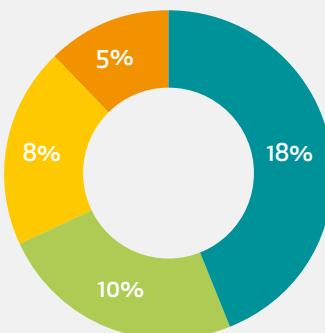
ont un impact très fort sur les différents actifs du capital naturel. L'objectif est de prendre en compte cette analyse pour les intégrer dans les réflexions pour atténuer l'impact des investissements sur la biodiversité. Le pourcentage d'encours avec un impact très fort sur la biodiversité a donc augmenté de 2 points par rapport à l'année dernière, passant de 6% à 8%.

Relyens s'engage à utiliser ces informations pour développer des stratégies d'investissement toujours plus responsables, visant à réduire ses effets négatifs sur la biodiversité et à promouvoir la durabilité dans toutes ses activités d'investissement.

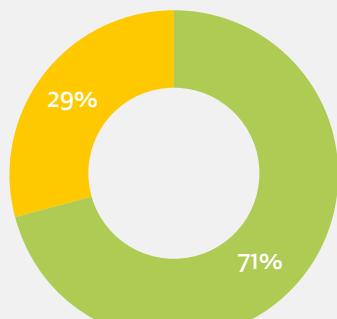
Relyens



Portefeuille



Marché financier



Prêts et hôpitaux

■ Impacts très forts ■ Impacts forts ■ Impacts moyens ■ Impacts faibles

Source : Ethifinance

Par ailleurs, dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe souhaite préciser et s'engager dans une démarche d'investissement en faveur du respect de la biodiversité autour des leviers d'actions suivants :

- Renforcement de sa politique d'exclusion ;
- Identification d'initiatives de place pour accompagner sa politique d'engagement ;
- Arbitrage et/ou investissement sur des fonds/émetteurs selon leur impact sur l'environnement (positif/négatif).



08. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

A. Processus de prise en compte des risques

La revue des risques opérationnels en matière d'investissements est réalisée par les équipes du Contrôle Interne en collaboration avec le Département Investissements. La méthodologie d'identification et de suivi des risques s'appuie sur une approche par processus et permet une mise à jour a minima annuelle de la cartographie des risques.

L'identification des risques opérationnels repose à la fois sur une approche ascendante (appréhension des risques connus et suivis de manière permanente par le Département des risques) et sur une approche descendante (l'opérationnel alimente continuellement la cartographie des risques).

Un calendrier reprend l'ensemble des contrôles a posteriori liés aux investissements et détaille leur fréquence pour chaque année. Les contrôles de premier niveau, effectués directement par les opérationnels concernés, font partie intégrante de la démarche d'évaluation et de maîtrise des risques. Un plan de contrôle dédié au second niveau est en place et couvre les activités Front Office,

Risk Management et Back Office. Les résultats de ces contrôles sont analysés une fois par an a minima par le Contrôle Interne, ce qui permet une mise à jour de la cartographie des risques opérationnels pour les investissements.

En ce qui concerne l'identification des risques ESG, Relyens a structuré son travail pour cet exercice autour des exigences de reporting découlant du décret d'application de l'Article 29 de la loi Energie Climat.

Suite à l'identification des principaux risques ESG auxquels le Groupe est exposé (cf. ci-dessous), Relyens mène une réflexion afin de mettre en place un système de priorisation de ces risques sur la base d'une échelle de notation allant de 1 à 4. Des éléments d'atténuation de ces risques ont néanmoins été identifiés dès cet exercice.

Au niveau de l'équipe de Contrôle Interne, une démarche de prise en compte des risques ESG associés aux principaux processus opérationnels est en cours de mise en place.

B. Risques liés à des facteurs environnementaux

Relyens inclut dans son rapport les risques de durabilité spécifiques aux investissements jugés les plus significatifs, lors d'un travail effectué avec un prestataire externe. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des risques liés à des facteurs environnementaux identifiés :

	Actuel / Emergent	Exogène / Endogène	Occurrence	Intensité	Horizon de temps
Inondation & Montée des eaux	Emergent	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Vagues de chaleur	Actuel	Exogène	Fréquente	Moyenne	Court
Événements météorologiques extrêmes	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Règlementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Actuel	Exogène	Fréquente	Forte	Court
Obligations de transparence	Actuel	Endogène	Fréquente	Forte	Court
Investissements infructueux dans de nouvelles technologies	Actuel	Endogène	Peu fréquente	Forte	Moyen
Modification des préférences des consommateurs	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Moyen
Procédures juridiques / Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux	Actuel	Endogène	Fréquente	Faible	Court
Risque de pandémie	Actuel	Exogène	Moyenne	Forte	Court

L'occurrence des risques est considérée par Relyens comme fréquente lorsqu'ils sont fortement susceptibles de se produire au minimum tous les 2 à 3 ans, comme moyenne lorsque ceux-ci sont susceptibles de se produire tous les 5 ans au minimum, et peu fréquente au-delà.

La qualification de l'intensité du risque dépend du nombre d'impacts sur le cadre conventionnel de gestion des risques (risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnel) ainsi que du nombre de parties prenantes touchées en interne et en externe.

L'horizon de temps est estimé court par Relyens lorsqu'il est inférieur à 5 ans, moyen lorsqu'il est compris entre 5 et 20 ans, et long lorsqu'il est supérieur à 20 ans.

C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques

RISQUES PHYSIQUES

INONDATION ET MONTÉE DES EAUX

La submersion par l'eau de certains espaces en raison de chutes de pluie, de crues et/ou de la montée du niveau des eaux a été identifiée par Relyens parmi les principaux risques physiques, notamment en raison des investissements immobiliers. Les actifs immobiliers de Relyens ne se situent pas sur les littoraux mais globalement à Lyon et sa région. Le risque provient donc majoritairement des chutes de pluie et des crues des cours d'eau locaux. L'appréhension de ce risque au sein de la gestion des risques est couverte principalement par la souscription de police d'assurance.

Le risque lié aux inondations et à la montée des eaux a été identifié par le Groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES (VAGUES DE CHALEUR, CYCLONES, OURAGANS, SÉISMES)

Comme l'atteste le dernier rapport du GIEC, les risques de vagues de chaleur et événements météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter à mesure que s'intensifie le réchauffement climatique. Toutes les régions du monde sont touchées bien que certaines demeurent plus vulnérables. Dans ce cadre, plusieurs classes d'actifs sont concernées, et notamment les actifs cotés et l'immobilier. Pour les actifs cotés, Relyens met en place une stratégie de diversification sectorielle au sein de son portefeuille permettant d'atténuer le risque. Les actifs immobiliers devront être progressivement plus résilients afin d'atténuer les impacts des vagues de chaleur et, de manière plus indirecte, de réduire les émissions carbone des bâtiments. Afin d'atténuer ce risque, Relyens met en place une approche « best in class » pour les actifs immobiliers neufs et récents (sélection d'actifs performants, durables et bénéficiant de certifications/labellisations reconnues telles que BREEAM, HQE etc.) et une approche « best in progress » pour les actifs anciens (évaluation technique et ESG des actifs, puis mise en œuvre des plans d'amélioration et d'arbitrage adaptés).

Par ailleurs, Relyens a identifié ses actifs comme étant exposés à ce risque puisqu'une part des encours est investie dans le secteur de l'assurance et de la réassurance.

Le risque lié aux événements météorologiques extrêmes a été identifié par le Groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

RISQUES DE TRANSITION

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ÉNERGIE OU DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les travaux de Relyens ont permis d'identifier ce risque principalement pour les actifs immobiliers. Parmi ces réglementations, il convient de citer le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), le décret tertiaire, auquel une partie des actifs immobiliers du Groupe est soumise. La gestion de cet aspect est aujourd'hui pleinement intégrée et monitorée dans le suivi du portefeuille immobilier.

Par ailleurs, le Groupe s'engage en faveur de la rénovation verteuse des bâtiments minimisant le risque de transition associé aux exigences réglementaires.

Enfin, de manière commune à l'ensemble des classes d'actifs, la politique d'exclusion sectorielle permet d'atténuer le risque, notamment financier, lié à la réglementation en matière de changement climatique (par exemple : exclusion du charbon, mise en place d'un reporting climat pouvant être utilisé comme outil de pilotage afin d'orienter les actifs cotés vers des secteurs durables). Le risque lié à la réglementation en matière d'énergie ou de changement climatique a été identifié par le Groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

Relyens entame une démarche de réflexion afin de définir une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés (en €) et de la proportion des actifs exposés (en % du portefeuille), en lien avec les travaux en cours de mise en conformité à la directive CSRD.

OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

La réglementation en vigueur ainsi que les parties prenantes poussent de manière croissante les investisseurs à améliorer et renforcer leur reporting extra-financier. Néanmoins, ce point de vigilance peut être identifié comme un risque autant que comme une opportunité afin de mettre en place les moyens internes et les plans d'actions qui serviront à plus long terme à préserver la valeur des actifs et à identifier les actifs investis les plus à risque d'un point de vue ESG. C'est dans ce cadre que Relyens a mis à jour en 2024 sa charte d'investisseur responsable ainsi que sa démarche concernant l'ensemble des classes d'actifs.

INVESTISSEMENTS INFRACTUEUX DANS DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les investissements dans de nouvelles technologies, notamment celles permettant la transition vers une société moins carbonée, participent à un développement durable mais peuvent revêtir un risque en cas d'échec des technologies en question. Ce risque a été identifié principalement pour les activités de private equity, notamment dans le secteur de la santé, et les actifs cotés. Relyens estime que la diversification de ses classes d'actifs permet d'atténuer ce risque.

De la même manière, en Private Equity, Relyens travaille avec plusieurs sociétés de gestion, permettant ainsi de diversifier les investissements en technologie réalisés dans le secteur de la santé. A l'échelle des actifs cotés, le portefeuille contient une part marginale d'acteurs appartenant au secteur des transports, ce qui contribue à minimiser le risque. En effet, les émetteurs du secteur des transports, dont les enjeux d'électrification pourraient constituer un risque si cette technologie ne produit pas les effets escomptés, sont fortement exposés.

Le risque lié aux investissements infructueux dans de nouvelles technologies a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché, de crédit et de liquidité.

RISQUES DE RESPONSABILITÉ

MODIFICATION DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS

La transition environnementale entraîne une prise de conscience globale qui implique des changements d'habitudes chez de nombreux consommateurs. Ces changements peuvent concerner le détournement de certains secteurs ou produits, l'attachement aux politiques RSE mises en place par les sociétés productrices, ou encore des changements globaux de mode de vie, avec le recours massif au télétravail par exemple. Relyens identifie ainsi ce risque comme concernant l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles il investit.

Sur la poche cotée en particulier, il s'assure de la diversification sectorielle des encours pour le portefeuille et réalise des reportings ESG et des reportings climat annuels, afin de s'assurer de la présence en portefeuille d'émetteurs dont le niveau de performance ESG est satisfaisant.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, Relyens prend en compte les sujets du bien-être, de la centralité, ou encore de rationalisation des espaces, dans un souci de rendre ses immeubles plus attractifs, notamment dans un cadre conjoncturel contraint en ce qui concerne les actifs tertiaires. En phase d'acquisition, Relyens poursuit son travail de réflexion autour des labels ciblant la qualité de vie au travail ou encore la connectivité des bâtiments.

Le risque lié à la modification des préférences des consommateurs a été identifié par le Groupe comme pouvant représenter un impact principalement sur les risques de crédit et de liquidité.



PROCÉDURES JURIDIQUES / RISQUES LIÉS À DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE DE CONTENTIEUX

En cas de controverse importante d'un point de vue ESG, la responsabilité des émetteurs (cotés et non cotés) en portefeuille est susceptible d'être engagée devant la justice. Ces procédures peuvent avoir un impact plus ou moins fort sur l'entreprise en question, d'un point de vue financier mais également réputationnel.

Dans ce cadre, Relyens réalise de manière annuelle un reporting ESG sur ses actifs cotés contenant un suivi du niveau de controverses sur l'ensemble des émetteurs. Ainsi, Relyens opère un tri des émetteurs selon le niveau de gravité des controverses auxquelles ces derniers sont exposés, selon un score allant de 1 à 5. Les émetteurs dont le niveau de controverse s'élève à 4 et 5 (controverses importantes et sévères) sont mis en exergue puis analysés, et une décision particulière est prise quant à la conservation du titre en portefeuille. Cet élément permet d'atténuer le risque lié.

Les risques liés à des activités présentant un risque de contenu-
tieux ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur le risque opérationnel et financier.

RISQUES LIÉS À L'APPARITION D'UNE PANDÉMIE

La pandémie de Covid-19 a entraîné une prise de conscience globale du risque que représentent les épidémies. Relyens, en tant que Groupe mutualiste de référence en Assurance et Management des risques, a évidemment identifié son exposition à ce risque.

Ainsi, le premier objectif du Groupe, repris notamment dans sa charte ESG - « sécuriser et permettre la continuité de l'activité des sociétaires et clients » - résume sa volonté de prévenir les risques, d'en atténuer les impacts, et ainsi de relever le défi de sa transformation de son rôle d'assureur vers son rôle de Risk Manager.

Les risques liés à l'apparition d'une pandémie ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché et opérationnels.

09. COMMUNICATION

Relyens récompensé



Relyens recevait le mardi 14 novembre 2023 le *Prix de la meilleure gouvernance en faveur du déploiement de la raison d'être dans le cadre des Couronnes Institut Invest 2023 organisées par l'AGEFI*, et obtenait le **Label Transparency**.

Un prix et un label qui récompensent les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, fondations et entreprises) pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de communication et de gestion financière et dans divers autres domaines. Ils témoignent de l'engagement du Groupe à aligner ses intérêts économiques avec sa raison d'être et à s'assurer de la performance financière et extra-financière de son portefeuille d'investissement sur la durée.

Accès à l'information

L'ensemble des éléments relatifs à la mission de Relyens et ses engagements sont formalisés et mis à disposition sur le site internet relyens.eu:

► Le Rapport d'activité 2023

► Le Rapport du Comité de mission 2023

► La Charte d'investissement responsable 2024

► Le Rapport article 29 Loi Energie Climat 2022

Certaines rubriques du site internet relyens.eu viennent étayer les notions abordées dans ce rapport :

► La mission

► L'investissement responsable

► La solidité financière du groupe Relyens

► Entreprise responsable

En complément du site internet, les moyens retenus pour informer sont principalement :

- Le rapport annuel de Relyens, comprenant le rapport de gestion de l'exercice N-1;
- Les reportings financiers, intégrant les reportings ESG.

10. PLAN D'AMÉLIORATION

Relyens s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG & Climat. Les objectifs sont précisés dans chaque partie et s'articulent autour du plan ImpACT2025 porté par le Groupe, en cohérence avec sa qualité d'entreprise à mission. Le plan d'amélioration présenté ci-dessous s'inscrit dans une temporalité 2024-2025.

D'un point de vue général :

- **Améliorer les méthodologies et moyens alloués à l'ESG & Climat** afin de maintenir une couverture importante du portefeuille ;
- **Sensibiliser et intégrer à cette démarche ESG & Climat** auprès des parties internes du Groupe, les contreparties, les émetteurs, dont les hôpitaux (dans la continuité des actions menées cette année : journée de sensibilisations, ateliers citoyens...) et les accompagner dans la mise en place de pratiques responsables ;
- **Estimer quantitativement l'impact financier** des principaux risques de transitions & physiques identifiés et de la proportion des actifs exposés ;
- **Renforcer la politique d'exclusion autour de trois piliers principaux** : gestion des controverses, analyse des secteurs d'activités et respect du Pacte Mondiale des Nations Unis par exemple pour renforcer notre engagement ;
- **Monitorer le portefeuille d'investissement** pour intégrer de nouveaux ODD qui pourraient s'inscrire au service de sa mission et en assurer le suivi ;
- **Se doter de moyens adéquats**, notamment par l'acquisition d'outils de pilotage de la data ESG (Sequantis) et le renforcement de notre équipe avec le recrutement d'un poste CDI dédié et le renouvellement du poste d'alternant ;
- **Améliorer la note PRI de Relyens** après l'identification des manques actuels relevés sur le reporting « blanc » de l'exercice précédent ;

- **Poursuivre la décarbonation de notre portefeuille d'investissement**, en l'arbitrant le cas échéant, en renforçant les investissements durables, et en continuant de mettre en œuvre des plans d'actions sur notre parc immobilier ;
- **Affiner notre démarche de politique d'investissement en faveur de la biodiversité**, en se fixant des objectifs visant à réduire les effets négatifs sur la biodiversité et à promouvoir la durabilité dans toutes ses activités d'investissement ;
- **Demander aux sociétés de gestions des fonds détenues en direct leurs pourcentages de vote aux assemblées générales**, ainsi que celui des votes « pour » & « contre » aux résolutions proposées par le management.

Concernant nos investissements :

- **Poursuivre l'augmentation de la part d'investissements durables** au sein du portefeuille supérieure à 35% ;
- **Renforcer les investissements sur les fonds à impacts** (socialement ou environnemental) ;
- **Renforcer les investissements sur les fonds de transition écologique** (fonds de dette infrastructure et poursuite du déploiement du fonds Relyens Investissements et Territoires sur cette nouvelle stratégie) ;
- **Etudier des pistes d'investissements en faveur de la biodiversité** ;
- **Améliorer la certification de notre parc immobilier**, notamment en réhabilitant les immeubles le nécessitant, et, au besoin, en arbitrant.

Relyens reste ainsi engagé dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG & Climat, avec des actions concrètes qui visent à mieux mesurer et évaluer notre impact ESG et Climat et à sensibiliser l'ensemble de notre écosystème.



11. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS COUVERTS

Actifs cotés

Synthèse des indicateurs au niveau de la poche marché financier

Indicateur	Résultats 2022	Résultats 2023	Encours couverts (€)	Encours couverts sur la poche (%)
Portefeuille global (poche marché financier)				
Performance ESG (Note sur 100)	58	66		
Performance Environnement	55	62		
Performance Société	58	68	817 M€	75,2
Performance Employés	62	58		
Performance Gouvernance	63	71		
Emetteurs exposés à des controverses importantes ou sévères	2 %	2,1 %	340 M€	31,3
Poche actions				
Performance ESG (Note sur 100)	56	57		
Performance Environnement	58	61		
Performance Société	55	53		
Performance Employés	54	57	17 M€	66,0
Performance Gouvernance	58	57		
Emetteurs exposés à des controverses importantes ou sévères	13 %	5,6 %		
Poche obligatoire				
Performance ESG (Note sur 100)	50	52		
Performance Environnement	47	46		
Performance Société	50	52		
Performance Employés	55	58	323 M€	56,4
Performance Gouvernance	57	61		
Emetteurs exposés à des controverses importantes ou sévères	2 %	1,9 %		
Poche souverains				
Performance ESG (Note sur 100)	75	77		
Performance Environnement	70	72		
Performance Société	76	79	477 M€	97,7
Performance Gouvernance	76	78		

Actifs non cotés

Synthèse des indicateurs au niveau de la poche non cotée

Indicateur	Résultats 2022	Résultats 2023	Encours couverts (€)	Encours couverts sur la poche (%)
Fonds				
Performance ESG (Note sur 100)	49	50		
Performance Environnement	49	53		
Performance Social	42	45	319 M€	99,5
Performance Gouvernance	53	53		
Prêts aux hôpitaux				
Performance ESG (Note sur 100)	61	63		
Performance Environnement	61	68		
Performance Société	75	80	95 M€	40,1
Performance Employés	19	43		
Performance Gouvernance	75	74		
Immobilier*				
Performance ESG (Note sur 100)	52	68		
Performance Environnement	43	64		
Performance Social	79	83	281 M€	100,0
Performance Gouvernance	43	58		
Collectivités				
Performance ESG (Note sur 100)	N/A	71		
Performance Environnement	N/A	67		
Performance Social	N/A	38	101 435 500,0	100,0
Performance Gouvernance	N/A	92		

*Sur la poche immobilier, les valeurs prises en compte dans l'analyse dont les valeurs d'acquisition des biens

	Montant (total) (€)	Périmètre analysable (total) (%)	Périmètre analysé (total) (%)
Relyens	2 423 M€	87,8	67,1

Classification « Freedom House »

Freedom House est une organisation à but non-lucratif basée à Washington, qui étudie l'étendue de la démocratie dans le monde. Elle est dirigée par un conseil d'administration, qui est décrit comme composé de chefs d'entreprise et dirigeants syndicaux, d'anciens membres de gouvernement, de scientifiques, d'écrivains, et de journalistes et publie annuellement un rapport sur les progrès de la démocratie et de la liberté de la presse dans le monde.

Freedom établit une classification mondiale des pays selon en 3 catégories : les pays au fonctionnement démocratique, ceux au fonctionnement partiellement démocratique et ceux considérés comme non-démocratiques.

Les pays au fonctionnement démocratique en 2023 sont : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa-Rica, Croatie, Danemark, Dominique, Equateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guyane, Iles Marshall,

Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Les îles Salomon, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Micronésie, Monaco, Mongolie, Namibie, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palau, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République du Suriname, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu.



12. ANNEXE 2 : METHODOLOGIES UTILISEES PAR ETHIFINANCE

A. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs

ALIGNEMENT TEMPÉRATURE

MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs d'alignement température produits par Ethifinance reposent sur la méthode Science-Based Temperature Trajectory (SB2T), développée par l'équipe Ethifinance Analytics.

- Approche GEVA (Δ GES / Valeur ajoutée) : couvre tous les secteurs et repose sur l'évolution des émissions de GES des sociétés (ou des secteurs) par euro de valeur ajoutée, que l'on compare aux scénarios d'émissions globales par euro de PIB global pour différentes températures cibles.
- Approche absolue (Δ GES) : couvre tous les secteurs et repose sur l'évolution des émissions de GES que l'on compare aux scénarios d'émissions globales pour différentes températures cibles. L'approche ne relativise pas les émissions par rapport à la production économique.

Si la croissance de la Valeur Ajoutée de l'émetteur est projetée, la méthode GEVA est utilisée. Sinon, l'approche absolue est utilisée.

Plusieurs scénarios de croissance sont envisageables ; cette analyse retient l'hypothèse d'une croissance mondiale annuelle moyenne du PIB avoisinant 3% (2010-2020) jusqu'à 2030 et vise à identifier le niveau d'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,3 à 5,1°C d'ici 2100.

LIMITES DE L'INDICATEUR

- Prend en compte les émissions brutes et nettes pour les trajectoires de température. Pour éviter de faire l'hypothèse d'une compensation/absorption constante des émissions, il faudrait intégrer les émissions compensées (ou modifier les trajectoires de températures pour affiner l'évaluation) ;
- Dépend de paramètres qu'il est parfois difficile de fixer, notamment le niveau de croissance global, national, sectoriel ou individuel de la valeur ajoutée ou de la production d'unité physique des contreparties.

EMPREINTE CARBONE

MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs d'empreinte carbone produits par Ethifinance pour la poche Marché Financier reposent sur des données provenant de l'agence indépendante de notation Inrate. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.

Le modèle d'impact climatique Inrate permet de calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entreprises dans leur ensemble. Il évalue les émissions directes résultant des activités de production (Scope 1) ainsi que les émissions indirectes associées aux produits de l'entreprise (Scopes 2 et 3).

Le modèle d'impact climatique d'Inrate est basé sur une évaluation économique du cycle de vie des intrants et des extrants. Il offre ainsi une évaluation complète et cohérente et garantit la comparabilité. Les données Inrate Climate Impact sont calculées en trois grandes étapes :

- Les empreintes carbone de chacune des 350 activités de la classification des activités commerciales d'Inrate sont modélisées ;
- Les entreprises sont caractérisées par leurs activités, pondérées par leur part respective du chiffre d'affaires de l'entreprise (PIB pour les émetteurs souverains) ;
- Les parts sont multipliées par leurs empreintes respectives pour calculer les intensités carbone des entreprises.

Pour les autres classes d'actif, lorsque la donnée n'est pas reportée, Ethifinance a développé un outil d'estimation des émissions de GES des entreprises qui fonctionne de la façon suivante :

- Si l'entreprise reporte ses consommations d'énergie et la localisation géographique de ses activités : une estimation du scope 1 est réalisée pour le pétrole et le gaz, et du scope 2 pour l'électricité, sur la base de l'intensité carbone du mix énergétique du pays (données publiques) ;
- Si l'entreprise déclare sa consommation d'électricité mais pas l'emplacement géographique de ses activités, l'estimation du scope 2 est effectuée sur la base de l'intensité carbone du mix énergétique de la région économique (par exemple, le mix énergétique européen moyen si l'entreprise se trouve en Europe) ;
- Si l'entreprise ne déclare pas ses consommations d'énergie mais communique son chiffre d'affaires et/ou son effectif moyen, une estimation est faite sur la base des intensités carbone sectorielles (GICS 3) (par euro de chiffre d'affaires et/ou par employé) ;
- Si l'entreprise ne déclare pas ses consommations d'énergie, ni son chiffre d'affaires ni son nombre d'employés, l'estimation est alors calculée sur la base d'une moyenne sectorielle (GICS 3) des émissions de GES. Sur la base de ces informations, Ethifinance mesure l'intensité moyenne d'un portefeuille, pondérée par le poids des encours de chaque émetteur.

LIMITES DE L'INDICATEUR

- Le modèle d'impact climatique d'Inrate est basé sur une évaluation du cycle de vie des entrées-sorties économiques au lieu des données rapportées. Ce choix a été fait afin d'apporter une évaluation complète et cohérente et garantir la comparabilité ;
- En raison de l'évaluation de l'ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3 de chaque émetteur, un «double comptage» se produit. Ce comptage est intentionnel : les données du modèle d'impact climatique d'Inrate ne sont pas axées sur la révélation des émissions physiques réelles de GES, mais sur l'intensité et l'exposition aux GES des entreprises et des portefeuilles.

Biodiversité

MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs de biodiversité produits par Ethifinance reposent sur les données d'ENCORE, une plateforme développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEP-WCMC). ENCORE identifie, pour chaque processus de production, son niveau d'impact aux actifs du capital naturel (11 actifs identifiés) et son niveau de dépendance aux services écosystémiques (21 services identifiés), tous deux reflétés au moyen d'un score allant de 0 à 5. Ethifinance réalise ensuite un travail de fléchage permettant de lier les différents processus de production à des codes GICS de niveau 4 et des codes NACES, et une gradation de l'impact en fonction du chiffre d'affaires a été appliquée afin de mieux refléter l'impact absolu.

Une grille de pondération (de 1 à 20, selon le niveau de chiffre d'affaires parmi l'ensemble des chiffres d'affaires du secteur) est ensuite appliquée afin de graduer le niveau d'impact d'une entreprise selon son chiffre d'affaires. Cela traduit l'hypothèse qu'une entreprise ayant un chiffre d'affaires plus important aura un niveau absolu plus important que son pair avec un chiffre d'affaires moins important, et inversement, toutes choses égales par ailleurs.

Part Verte (Taxonomie)

MÉTHODOLOGIE

La taxonomie verte européenne est une classification des activités considérées comme durables au sens de la Commission Européenne. Une entreprise est éligible si au moins une de ses activités fait partie de cette liste d'activités. Une entreprise est ensuite alignée à la Taxonomie si :

- Elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une entreprise au sens de la Taxonomie ;
- Elle ne cause aucun préjudice à ces objectifs : c'est le principe du Do Not Significantly Harm (DNSH) ;
- Elle respecte le critère des garanties sociales minimales : ces garanties minimales s'assurent que les investissements réalisés dans le cadre de la transition énergétique ne se fassent pas au détriment de la justice sociale et des droits humains.

L'éligibilité d'une activité économique à un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie est déterminée sur la base d'un rapprochement entre les descriptions légales des activités économiques éligibles (Règlement Délgué (UE) 2021/2139) et les activités réellement exercées par les émetteurs analysés.

Afin de réaliser l'analyse d'éligibilité sur l'ensemble du périmètre concerné, Ethifinance a déterminé au cas par cas les activités économiques éligibles, sur la base des 736 activités économiques composant la Nomenclature NACE.

Part Brune (combustibles fossiles)

MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs d'exposition aux énergies fossiles produits par Ethifinance reposent sur des données provenant de l'agence indépendante de notation Inrate. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.

Inrate classe chaque entreprise en fonction de ses activités (son portefeuille de produits) et de la part de chiffre d'affaires que ces activités représentent dans le bilan de l'entreprise.

Cette approche méthodologique permet d'obtenir, pour chacun des 11 actifs du capital naturel, un score sur 100, qui correspond au niveau d'impact (allant de 0 à 5) multiplié par le niveau de chiffre d'affaires (allant de 1 à 20), et pour chacun des 21 services écosystémiques, un score sur 100 qui correspond au niveau de dépendance. Ce score n'est pas pondéré par le chiffre d'affaires, s'agissant d'un niveau de dépendance de l'entreprise.

LIMITES DE L'INDICATEUR

- Comprend un biais sectoriel important, atténué par la gradation et la pondération en fonction du chiffre d'affaires et du secteur. Permet d'éviter de pénaliser certains secteurs ;
- Les initiatives, actions et démarches d'atténuation d'une entreprise ne sont pas prises en compte ;
- Les interdépendances des secteurs ne sont pas prises en compte. Il s'agit d'un des prochains développements méthodologiques envisagés.

L'alignement d'une activité économique avec la Taxonomie nécessite qu'elle réponde aux critères légalement définis dans le Règlement Délgué (UE) 2021/2139. En cas d'absence de donnée reportée, notre méthodologie de modélisation propose une transposition de ces critères légaux en un coefficient d'alignement au niveau de chacune des 736 activités, basé sur :

- Une cartographie des activités éligibles pour chacun des objectifs environnementaux (voir ci-dessus) ;
- Une analyse avancée de chacun des critères d'alignement du règlement délégué : seuil d'émission de carbone, benchmark, conformité avec d'autres règlements européens, etc... ;
- Une analyse du marché européen ou national au regard de la conformité aux critères d'alignement.

LIMITES DE L'INDICATEUR

Bien que la méthodologie d'analyse et de consolidation de la part verte se fonde en priorité sur la donnée publiée par les entreprises, l'analyse des 4 derniers objectifs de la Taxonomie est réalisée majoritairement au travers d'estimations sectorielles fondées sur des données modélisées. En dépit du fait que ces analyses sont fondées sur la base des textes européens, seule une analyse approfondie peut permettre de déterminer l'éligibilité et l'alignement exacts d'une entreprise et du portefeuille.

A cette fin, Inrate a défini un ensemble de standards de produits et de services regroupés dans l'IBAC - «Business Activities Classification» - qui couvre environ 350 activités et 110 sous-activités, et s'appuie sur deux standards de classification : les secteurs de la table input-output du Bureau d'Analyse Economique des Etats-Unis, et le NAIC (North American Industry Classification System).

Cet ensemble permet à Ethifinance d'identifier l'implication ou non d'un émetteur dans des activités liées aux énergies fossiles, ainsi que la nature de ces activités.



Siège social
18, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 - France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu

Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

Relyens Mutual Insurance

Siège social : 18 rue Édouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes- Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881 RCS Lyon
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369 auprès du Préfet de région.
N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881

**relyens**
GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES